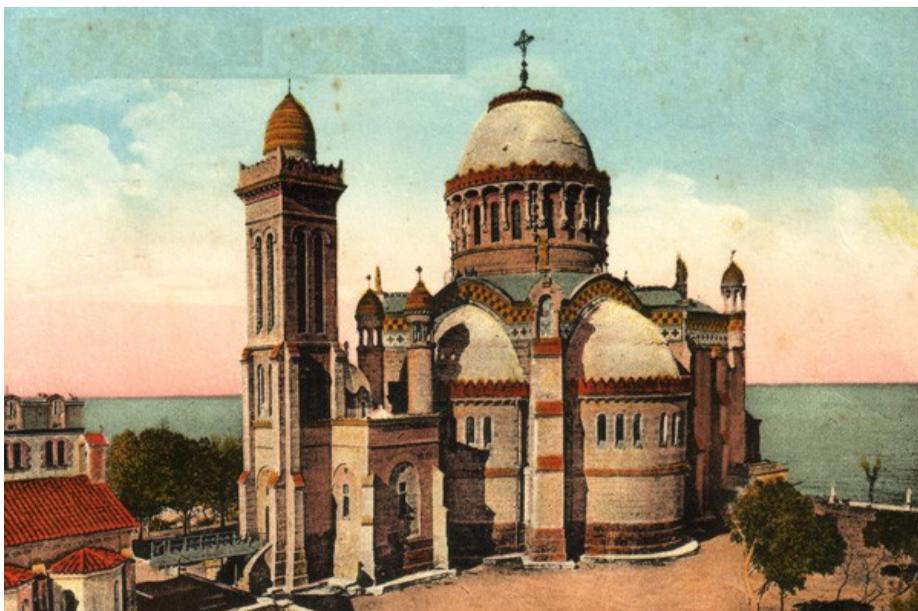


mémoire

Les cahiers d'Afrique du Nord

Plurielle



Alger - Notre-Dame d'Afrique

N°88 - Juin 2017

cliquer sur un auteur ou un N° de page pour accéder au texte

Sommaire

Éditorial

La Rédaction.....4

Les chemins de mémoire

Douceurs et amertumes

Pierre Lafrance..... 5

Les chemins de mémoire

Altercation entre femmes méditerranéennes (Maltaise de Tunisie et Juive tunisienne) à Sousse à l'époque coloniale

Carmel Sammut..... 11

Les chemins de mémoire

La progressive extinction du christianisme originel en Afrique du Nord à partir de la conquête Arabo-musulmane.

Georges Jehel..... 50

Biographie

Louis de Lamoricière

Odette Goinard..... 65

Biographie

Hommage rendu au Général Lamoricière

Général Lyautey..... 68

Écrivain public

Femmes en prières

Gustave Kahn..... 75

Mémoire d'Afrique du Nord

ISSN 2267-7070

Réalisation : Jean-Claude Krynicki et Geoffroy Desvignes

Les articles signés et opinions émises dans la revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Copyright : toute reproduction même partielle, des textes et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de la rédaction et de l'auteur.

Une contribution volontaire de 10 euros par an est souhaitée des lecteurs intéressés par nos publications. Mémoire d'Afrique du Nord 119 rue de l'Ouest 75014 Paris

www.memoireafriquedunord.net



Éditorial

La Rédaction

Chers amis lecteurs

Nous avons fait le choix pour vos vacances de textes variés : sérieux, érudits ou originaux et pittoresques, laissant la place à l'humour ou à la nostalgie. Certains auteurs sont de nouveaux venus parmi nous, comme le professeur Georges Jehel avec sa riche étude sur l'extinction du christianisme originel en Afrique du Nord. D'autres comme Pierre Lafrance et Carmel Sammut, après un premier envoi, sont devenus des fidèles. Ils donnent une place à la Tunisie avec des récits d'enfance douce-amère ou avec un affrontement entre femmes juives et maltaises, dans un procès haut en couleurs que n'aurait pas renié Racine avec ses *Plaideurs* ! Odette Goinard, avec son expérience des biographies, a donné un portrait original en miroir du général Lamoricière vu par le général Lyautey.

Enfin, selon l'écrivain Gustave Kahn, comment l'inspiration religieuse vint à un jeune peintre dans une maison accueillante mais inattendue d'une ville imaginaire, Tunis ou Alger ?

Bonne lecture

Le comité de rédaction



Douceurs et amertumes

Pierre Lafrance

Quand j'évoque mon enfance en Tunisie, je suis tenté de célébrer une mise en suspens du temps sous l'effet d'une grâce singulière tenant au climat et aux hommes. Elle aurait été indûment et brièvement troublée par des orages aussi tonitruants que dérisoires comme la seconde guerre mondiale ou les déboires coloniaux.

Ces drames auraient ressemblé aux tempêtes agitant la Méditerranée ou aux averses frappant ses rivages, les unes et les autres ayant pour seul rôle de mettre en valeur, par leurs tumultes passagers, certaines permanences à peine altérables comme la mélodie régulière des vagues, la profusion des chants d'oiseaux, le chatoiement des couleurs ou la surprenante clarté des sons lointains. Les rassurantes régularités appartenaient aussi à des actes humains, tels le martèlement des pilons de cuivre et la paisible rumeur des quartiers arabes où l'appel des muezzins, comme les tambourins de fête, étaient encore indemnes des folies sonores dont devaient les affliger l'électronique. Le chapelet des jours s'égrenait sans fièvre en bien des familles, comme celle habitant, face à la mer, la maison voisine de la nôtre sur le côté gauche. Ce bâtiment n'avait pas d'étage et ses pièces s'ouvraient sur un patio dont les dalles rouges étaient souvent lavées.

La gent féminine savait y préserver l'enchaînement des joies simples et cela grâce au regard attentif, aux mains expertes et

au verbe précis de la mère encore jeune, secondée par une fille aînée déjà sourcilleuse et affairée. Je voyais et entendais le piment et la tomate, tous deux séchés, se transformer en condiments savoureux dans le mortier carillonnant. Je voyais des tampons de pâte former, par touches successives, des pellicules translucides sur le fond d'une marmite de terre renversée au dessus d'un brasero. Des feuilles ainsi obtenues naîtraient les briks et autres délices croustillantes. Chacune et chacun participait aux travaux selon son âge et ses dispositions; notamment Sou'ad la puinée espiègle et rieuse mais pas encore l'adorable Soufiya, toute heureuse de savoir enfin marcher et de parcourir les alentours en tenant la main d'une « grande » ou d'un « grand » comme moi par exemple, ni bien sûr, le petit Chadhli encore au berceau.

Un fils aîné Hammadi avait mon âge. Il était chargé de diverses tâches à l'extérieur et en profitait pour fureter et cueillir au passage des figues déjà mûres. Nous parvenions à nous parler grâce à son français naissant et mon arabe encore en gestation. Il fréquentait, l'hiver, une école sans doute coranique et moi celle de « l'Instruction Publique ». Dans mon esprit, il y avait peu de différence entre l'une ou l'autre sinon que, dans la mienne, les coups de règle se donnaient sur la paume et, dans la sienne, sur la plante des pieds.

Le père de famille régnait en se gardant d'empiéter sur l'autorité de la mère. Il travaillait assidument pour nourrir son monde. A la fin du jour, après son séjour au bureau, il lui arrivait d'améliorer le menu en s'adonnant à son innocente passion : la pêche à l'épervier. Lentement il s'enfonçait jusqu'au genou au delà du bord et marchait avec précaution tout en guettant dans l'épaisseur marine, le passage des bancs de mullets. Soudain il se ramassait comme pour bondir, et d'un grand geste sec, il répandait, loin devant lui son filet lesté de plombs. Parfois un gros poisson se prenait dans les mailles, il

allait bientôt agrémenter en tronçons savamment épicés, le couscous familial. Il est arrivé au pêcheur de nous offrir une de ses prises : le mullet tout juste enlevé à la mer était succulent.

L'histoire ne semblait guère pouvoir troubler tant de paisibles rondes: celle des petites filles sur la plage ou celle des jours et des saisons, des générations. Voire !

Je mentirais en prétendant que tout cela ignorait le tourment ou que je me suis trouvé à l'abri des tragédies du XX^e siècle.

Il y eut les prières angoissées de ma mère et les miennes lorsque mon frère s'engagea dans le Special Air Service, ce corps aéroporté chargé de prendre l'ennemi « à revers ». Il y eut les cris de ma mère et ses appels à la Vierge quand les sifflements et les explosions des bombes se rapprochaient de nous et annonçaient notre mort avec une sauvage obstination. Ainsi ai-je pu mesurer très tôt l'horreur des dégâts collatéraux.

Peu avant la guerre, j'avais assisté à un inquiétant défilé anti-français. Nous échangeions entre camarades de classe des interrogations fébriles : « est-ce que les Arabes son méchants ? - Moi j'en connais qui sont gentils » Il y avait donc les « méchants », « les gentils » et la foule énigmatique « des autres ».

Parmi ces autres, figura mon grand ami Moncef. Lui aussi habitait une maison ancienne aux lourdes murailles mais sur la droite de la nôtre. Nous jouions à toutes sortes de jeux inspirés des films américains. Il tentait de m'apprendre à nager et à devenir indépendant de lui « là ou je n'avais pas pied » Bref, c'était un autre « grand- frère », plus jeune que le mien mais déjà dans l'adolescence. Un jour, ses sœurs et d'autres filles ont choisi de chanter en chœur une chanson apprise à l'école. L'air était emprunté à l'Arlésienne et les paroles naïvement vaillantes et patriotiques. Or dans le passage célébrant la vocation des enfants à servir leur famille, je constate que ces

demoiselles ont remplacé le mot France par celui de Tunisie. Je suis abasourdi et révolté. Je me sens soudain exclu, déprécié, nié. La colère me saisit et je fais savoir aux chanteuses que je suis radicalement « fâché avec elles ». Moncef m'a pris à part pour me faire entendre raison mais je restais tristement sourd. Il m'a alors déclaré : « Je croyais qu'on avait le droit d'aimer sa patrie ». Je ne pouvais le contredire mais il a sans doute senti qu'un lien se brisait entre nous car il a ajouté : « Et moi qui t'aimais de tout mon cœur ». Je suis parti, les larmes aux yeux, et de retour à la maison, j'ai éclaté en sanglots. Que pouvais-je espérer ? Nos deux patries se trouvaient alors meurtries et fragiles, chacune à sa manière. Leurs exigences de fidélité et d'amour étaient également impérieuses. Ni lui ni moi ne pouvions nous y dérober, ce qui nous dressait l'un contre l'autre alors que nous étions attachés au même pays natal. La réalité était amère, sans remède concevable et je pleurais. Ma mère a chargé mon frère de me consoler et d'essayer de comprendre ma peine. Je l'entends encore dire : « Il a du chagrin... il dit que c'est à cause de Moncef ». J'ai fini par m'expliquer confusément et ma mère de me rassurer : « Lui est grand, il sait des choses que tu ne peux pas encore bien comprendre. Ne vas pas jouer avec les grands. Sois content d'être encore un enfant et laisse à ses idées le temps de s'éclaircir. Tout vient en son temps ».

Tout finit par venir, non sans quelques secousses et soubresauts.

Une fois la France rétablie dans sa dignité, je pus après mon entrée au lycée m'interroger sur les causes de ses échecs. Il lui fallait être fidèle à elle-même, ne plus se soustraire à ses responsabilités. Les famines ayant sévi dans les zones rurales vers 1947 semblaient montrer que mon pays avait failli à ses devoirs. Jamais il n'aurait dû laisser tant de misères accabler les campagnes. La logique dite « colonialiste » était indigne de

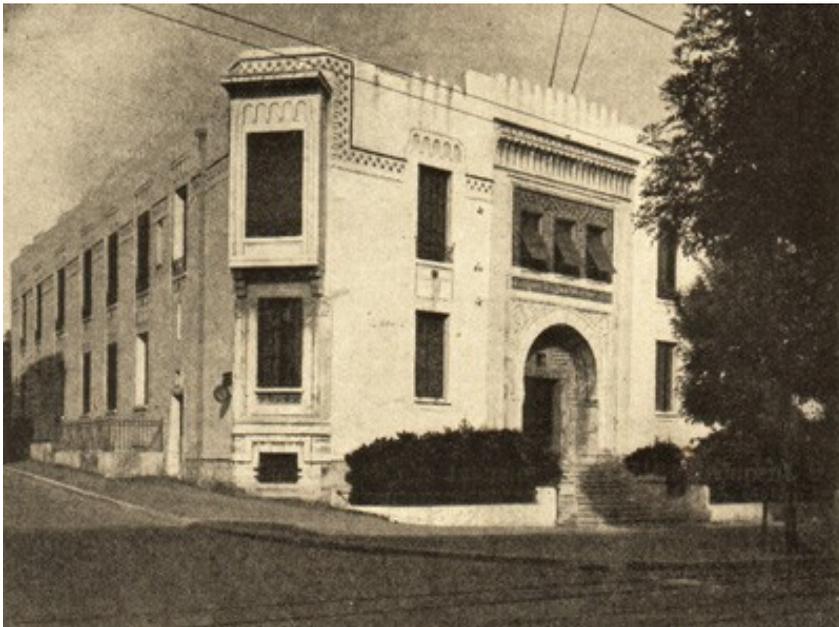
lui. Il devait se ressaisir et pratiquer enfin une colonisation bienfaisante. Peu à peu je mesurais les difficultés de l'entreprise en commençant à lire les journaux, à écouter des conférences et des discours politiques. Mes idées sur le patriotisme se faisaient plus complexes. Les soirées musicales chez un ami tunisien de mon père me révélaient que l'art était précisément ce par quoi les patries trouvaient à s'accorder et même à se relier les unes aux autres. Et puis les études latines et littéraires se prêtaient à une méditation sur la Patrie dont certains textes représentaient la Prosopopée. Or l'exemple des Horaces et des Curiaces prêtait à bien des questionnements. Ils s'étaient résolus à se combattre : « *pro sua quisque patria* » (chacun pour sa patrie), frères contre amis et, sur six jeunes gens qui s'aimaient, un seul allait survivre, sans parler de la pauvre sœur trucidée.

En analysant la pièce de Corneille, nos professeurs étaient sans indulgence pour les deux Horace père et fils et pleins de compassion pour Camille. A force de méditer en arpentant les ruelles de la vieille ville entre le lycée et la maison, je finis par me prendre pour un philosophe et m'interroger sur la pertinence des concepts. Après tout « les universaux » n'étaient que des constructions. Ils devaient prévoir la pensée et non la diriger. Il fallait donc les remanier. En bon adolescent, j'étais tenté par les formules radicales et péremptoires. J'en vins à dire sans ambages à mes condisciples que l'idée de patrie était « impropre et néfaste ». Certains étaient outrés : « On lui casse la gueule à celui-là ? » D'autres étaient simplement amusés. On a fini par me demander : « Alors tu es pour Gary Davis ? » J'ai répondu sans hésiter « oui ». Mes camarades étaient sceptiques et un peu narquois. « Etre citoyen du monde ? On va voir si ça peut marcher ».

Bien sûr, j'ai fini par comprendre que le patriotisme était une condition de la solidarité humaine. Il fallait veiller sur son

pays pour le bien du monde et donc le servir avec lucidité et pondération sans se laisser obséder par les indices macro-économiques et les matches de football.

Cependant je n'oublie pas que j'ai été le champion de la Tunisie dans des rencontres d'athlétisme et que j'ai donné des gages de mon patriotisme tunisien sur la cendrée des stades. Voilà ce qui me réconcilie avec Moncef.



Tunis - la direction de l'instruction publique



Altercation entre femmes méditerranéennes (Maltaise de Tunisie et Juive tunisienne) à Sousse à l'époque coloniale

Carmel Sammut



Introduction : un récit ethnobiographique ¹

Je suis sidéré lorsque j'apprends par les médias qu'un attentat terroriste islamique a été perpétré en Tunisie sur la station balnéaire de Port El-Kantaoui, à Hammam Sousse, au nord-ouest de Sousse et qu'il a fait de nombreux morts et blessés, essentiellement parmi des touristes étrangers.

1 L'ethnobiographie est souvent assimilée à une méthode de maïeutique sociale permettant au narrateur de se retrouver lui-même et de lui donner l'occasion de porter témoignage sur son groupe, sa société et sa culture.

Un attentat commis par un djihadiste tunisien et revendiqué par l'État islamique. Je vis cet attentat comme une blessure personnelle : mon pays natal connaît encore un drame horrible. Les noms de Sousse et de Hammam Sousse sont évocateurs pour moi: dans ma tête commencent à se bousculer des souvenirs liés à mon enracinement et à celui de ma famille dans ce pays. Il est vraiment regrettable qu'ils remontent à la surface à la faveur de ces attentats. Un pan de mon histoire familiale maltaise s'est donc déroulé dans la région de Sousse.

La communauté maltaise de Sousse, moins importante que celle de Tunis, était bien intégrée au tissu social tunisien. Si les Maltais de Tunis vivaient dans des quartiers spécifiques, ce n'était pas du tout le cas des Maltais de Sousse qui cohabitaient avec les Tunisiens dans les mêmes quartiers de la ville. Ce sont les récits de ma grand-mère maternelle, Antoinette Schembri, qui ont attiré mon attention sur cette appropriation différente de l'espace tunisien Je tiens d'elle les raisons pour lesquelles mes grands-parents maternels, pourtant natifs de Tunis, avaient décidé de s'installer à Sousse. La première raison invoquée : ils se seraient réfugiés à Sousse pour fuir les bombardements de Tunis pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais cette ville du Sahel ne fut pas épargnée par les bombardements ². La deuxième raison est liée à la décision de mon grand-père, alors cocher à son propre compte, qui avait espéré mieux gagner sa vie à Sousse où le nombre de cochers était moins important qu'à Tunis. Par ailleurs, la réglementation était moins stricte à Sousse où les autorités municipales toléraient l'attelage d'un seul cheval pour chaque fiacre contrairement à Tunis où deux chevaux étaient exigés. Un souci d'économie aurait guidé le choix de mon grand-père,

² Sousse fut la ville tunisienne la plus éprouvée par les bombardements aériens. En 1943, ses habitants durent se réfugier dans les Catacombes, comme les premiers chrétiens martyrs.

l'entretien d'un seul cheval revenant moins cher que celui de deux chevaux.

J'ai éprouvé le besoin de fouiller dans mes archives personnelles, sonores et iconographiques, pour retrouver une interview de ma grand-mère relatant son vécu à Sousse à travers une péripétie assez particulière. Je m'étais longuement intéressé aux Maltais de Tunis. Son récit me permettait d'approfondir ma connaissance des communautés maltaises disséminées dans toutes les grandes villes de la Tunisie et en particulier à Sousse. Il ne rend évidemment pas compte du fait communautaire maltais, mais il soulève la problématique des relations sociales et culturelles que les différents groupes ethniques constitutifs de la Tunisie coloniale entretenaient entre eux, des relations le plus souvent cordiales, parfois conflictuelles, rarement antagonistes.

Le texte qui suit est le récit d'Antoinette Schembri (1895-1988), ma grand-mère maternelle. Il n'est pas d'un seul tenant, car il est le résultat de plusieurs conversations familiales tenues à des moments différents et enregistrées sur bandes magnétiques quelques années avant son décès. Le lien familial entre une grand-mère et son petit-fils ne facilitait pas la réalisation d'interviews académiques selon les méthodes classiques de la sociologie ou de l'ethnologie. Il s'agit donc d'un texte reconstitué par moi-même pour les besoins de sa compréhension, voire de son intelligibilité. Il est révélateur du sentiment de l'honneur véhiculé dans les sociétés méditerranéennes. J'ai respecté l'usage des langues utilisées, le français, le maltais et l'arabe. Les mots judéo-arabes ont été restitués dans une transcription arabe. J'ai conservé les expressions françaises, maltaises ou arabes, telles qu'elles avaient été énoncées par la narratrice, souvent dans un style populaire. Elles cohabitaient tout naturellement dans son

discours et étaient révélatrices d'une diversité linguistique et culturelle de la Tunisie coloniale.



Cochers maltais sur la place Pichon

Contexte du récit : une famille maltaise de Tunis réfugiée à Sousse pendant la guerre.

Antoinette Schembri, épouse de Sauveur Farina, Maltaise de Tunis mariée à un Sicilien de Tunis, mère de six enfants, dont quatre filles adolescentes et deux garçons en bas-âge, s'est réfugiée avec toute la famille dans la ville de Sousse à la suite de l'occupation allemande de la Tunisie. Son mari, cocher de métier, trouvait à Sousse des conditions de travail meilleures que celles qu'il connaissait à Tunis. Antoinette Schembri avait placé sa fille aînée, en âge de travailler, dans une pâtisserie italienne renommée, située au centre-ville. Leurs conditions de vie, si elles étaient modestes et difficiles, leur permettaient cependant de vivre correctement. Ils acceptaient cette situation dans la mesure où ils la percevaient comme provisoire. Ils étaient logés dans un deux-pièces rudimentaire dans un petit immeuble appartenant à une famille juive

tunisienne originaire de Sousse. Elle payait régulièrement le loyer aux propriétaires jusqu'au jour où un aléa l'en empêcha : elle aurait quelques jours de retard pour le paiement du loyer du mois en cours. Elle crut que les propriétaires auraient eu une attitude compréhensive et lui auraient accordé un délai supplémentaire pour se mettre en règle. Ce ne fut pas le cas, car les propriétaires, deux femmes qui habitaient dans le même immeuble, exigèrent l'encaissement immédiat du loyer mensuel. Une dispute éclata, les propriétaires accusant leur locataire de ne pas respecter le terme du loyer pour des prétextes futiles et la locataire leur reprochant un manque de confiance injustifié : c'était la première fois que cette situation se présentait après quatre ans de paiement régulier du loyer. Ces femmes méditerranéennes en vinrent rapidement aux mains. Antoinette Schembri, ayant apparemment été agressée physiquement, aurait bousculé les deux propriétaires qui seraient tombées à la renverse par terre et se seraient blessées à la tête. Les deux femmes portèrent plainte contre leur locataire pour agression physique et refus de paiement de loyer. Elle fut immédiatement convoquée au tribunal. Défendue par un avocat français du barreau de Sousse, elle fut acquittée pour la plainte d'agression physique, mais astreinte à régler immédiatement le loyer et à quitter dans les plus brefs délais son logement.



**Femme juive avec
coiffe pointue**



**Femme arabe
avec safasari**



**Femme maltaise
avec faldetta**

Récit d'Antoinette Schembri :

« *Allura ġurnata waħda nirrakkontalek, għaddew snin ta' snin imma bniedemn dejjem jiftakar. Dan huwa fatt veru, ġrajja kbira għalija* ³. Je vais te raconter ce qui m'est arrivé lorsque j'habitais à Sousse ⁴. *Aħna Maltin ta'Tunes ma id-distin tal-familja tgħana ġiebna f'Sousa* ⁵. Je m'en souviens comme si c'était hier. *Taf għaliex* ⁶ ? Je suis passé devant le Tribunal français de Sousse à cause de deux femmes israélites qui ont

3 Alors, un jour, je vais te raconter, beaucoup d'années ont passé, mais une personne s'en souvient toujours. C'est un fait vrai, un événement important pour moi.

4 Antoinette Schembri s'adresse à son petit-fils, le tutoiement est de rigueur.

5 Nous sommes des Maltais de Tunis mais le destin de notre famille nous a porté à Sousse.

6 Tu sais pourquoi ?

porté plainte contre moi. Saħħta għallihom ⁷. Dieu ne le leur pardonnera pas. Elles ont mal agi, mais j'ai gagné le procès : je me suis bien défendue. Tu connais un peu ta grand-mère, je ne suis pas une femme à me laisser faire. C'était la première et la dernière fois que j'ai eu affaire à la justice française. Nous les Maltais, nous sommes des gens sérieux, des catholiques pratiquants, on ne fait de mal à personne. Ces deux Israélites, elles étaient mauvaises dans l'âme. Dieu les a mises sur mon chemin, *dan kien miktub minn Alla, ikun imbierek* ⁸ !

Je vais t'expliquer ce qui s'est passé. D'abord, comme tu le sais, nous sommes des Maltais de Tunis, nous sommes tous nés à Tunis. Mais, mon mari, ton grand-père, a voulu changer de ciel, alors toute la famille a déménagé à Sousse, *ġurnata waħda qali* « *Immorru Sousa* »⁹.

Une femme maltaise doit suivre son mari, c'est normal. Mes quatre filles étaient déjà grandes, mes deux garçons encore petits. *Konna lâbas għalina f'Tunes* ¹⁰. Salvu ¹¹, je ne sais pas ce qui lui a pris, il en avait marre de faire le cocher à Tunis, il voulait faire le cocher à Sousse. Tu comprends, beaucoup de Maltais travaillaient à Tunis comme cochers. C'était le métier préféré des Maltais. Honnêtement, il y avait trop de cochers à Tunis : des cochers siciliens, des cochers juifs et même des cochers arabes. D'après lui, il y en avait moins à Sousse. La recette par jour d'un cocher, ce n'était pas beaucoup, presque une misère. Un cocher ne gagnait pas beaucoup et il fallait nourrir les chevaux et s'occuper du fiacre. À Tunis, c'était

7 Qu'elles soient maudites !

8 C'était voulu par Dieu, qu'il soit loué.

9 Un jour il m'a dit : « On va à Sousse ».

10 Nous étions très bien à Tunis.

11 Sauveur, c'est le prénom de son mari.

obligé d'atteler deux chevaux, à Sousse un seul. C'étaient des frais en moins.

C'est vrai, la vie était moins chère à Sousse. Mais la paye d'un cocher suffisait à peine pour faire vivre toute une famille. Alors, je travaillais un peu chez des familles françaises de Sousse, des magistrats, des gens très bien. Ils me payaient bien. J'avais placé ma fille aînée, Pina, une petite jeune fille en âge de se marier, chez madame Gilardi qui tenait une très grande pâtisserie à Sousse, avenue Krantz. Comme elle était très présentable, elle servait les clients. Elle tenait même la caisse. Elle gagnait à l'époque 150 francs par mois. C'était pas mal. Le soir, elle revenait toujours avec quelque chose, des croissants, des gâteaux, des baguettes de pain, tout ce qui n'avait pas été vendu dans la journée. Le pain dur, on le donnait aux chevaux. Elle travaillait chaque soir jusqu'à la fermeture. Elle en faisait profiter toute la famille et surtout ses deux petits frères. Ma fille Pina ¹², c'était une brave fille, toute sa paye, elle me la donnait sans problème. Avec cet argent, je payais le loyer des deux chambres où nous habitons. C'était au rez-de-chaussée. C'était correct, on n'avait pas à se plaindre.

C'était un petit immeuble et les propriétaires habitaient juste au-dessus de chez nous. C'étaient deux femmes israélites, deux sœurs, qui vivaient avec leur jeune frère. Je n'ai jamais vu leurs parents. Cela faisait quatre ans que j'habitais là et que je payais régulièrement mon loyer. Je ne payais pas mon loyer directement aux propriétaires. Au 1er jour de chaque mois, je me rendais au Tribunal de Sousse, dans le bureau de M. Zervudacki, je lui donnais l'argent du loyer et il me donnait un reçu. C'était lui qui encaissait le loyer pour le compte de madame Attou et madame Jaoui. C'était une famille juive qui avait des biens et ils avaient besoin d'un comptable qui s'en

12 Pina est le diminutif de Giuseppina, Joséphine.

occupe. Zervudacki ? *Ismhu bih, kien wieħed Greek* ¹³. C'était le gérant, il avait son bureau au Tribunal de Sousse, c'est comme ça.

Tout allait très bien. Mais un jour, *ix-xitan daħħal dembu* ¹⁴. La petite, ma fille Pina, elle revient de son travail, elle me dit affolée : « Maman, tu sais, madame Gilardi, elle m'a dit : « je te paye dans deux jours ». Moi, je lui ai répondu : « Cela ne fait rien, ma fille. Madame Gilardi, elle ne va pas se sauver, elle tient un grand café et une grande pâtisserie à Sousse. » J'ai ajouté : « Madame Gilardi, c'est ta marraine de première communion, elle te payera certainement, avec quelques jours de retard. Il faut avoir confiance. » Je savais qu'il n'y aurait pas de problèmes avec la famille Gilardi, ce sont des gens d'Église, comme nous les Maltais ». J'avais dans la tête : « Quand je touche la paye de Pina, je paye tout de suite mon loyer avec quelques jours de retard, j'ai toujours payé mon loyer dans les délais, j'espère qu'ils comprendront. » Eh bien, je me suis trompée. M. Zervudacki, il est venu chez moi, il a frappé à la porte, j'ai ouvert, il m'a dit en criant : « Vous n'avez pas payé le loyer, il faut payer tout de suite ».

Il m'a menacée. Je lui réponds du tac au tac : « Depuis 4 ans, je paye régulièrement mon loyer. Je suis dans la difficulté et vous venez me faire un scandale chez moi, devant ma porte, pour 4 jours de retard.

Le loyer, je vais vous le payer, je suis une femme honnête. » Je lui ai expliqué ma situation : dès que madame Gilardi paye

13 « Zervudacki, il porte bien son nom, c'est un Grec. » Ce patronyme laisserait penser qu'il serait un Grec d'origine crétoise. Les Grecs étaient surtout regroupés dans la ville de Sfax où ils se livraient à la pêche aux éponges. Selon certains stéréotypes ethniques véhiculés durant la période coloniale, les Maltais ne pouvaient exercer que le métier de cocher et les Grecs celui de pêcheur d'éponge.

14 Le diable s'en est mêlé

ma fille, je vous paye tout de suite, dans deux jours au plus tard. Il n'a rien voulu entendre. Il répétait : « Il faut payer maintenant, il faut payer. Vous avez l'argent et vous ne voulez pas payer ». Bien sûr, je ne suis pas une misérable, j'ai quand même quelques sous de côté. Mais il ne voulait pas se mettre à ma place. *Inti ragel bil-għalaq, inti tifhimni.*¹⁵ Je garde un peu d'argent de côté, on ne sait jamais, si un cheval tombe malade et meurt, je peux en acheter un autre, mon mari doit continuer à travailler avec son fiacre. Je dois penser à ma famille. Je lui ai rétorqué : « Comment je peux vous payer à vous si madame Gilardi n'a pas payé ma fille ? » Il n'a rien voulu entendre, il ne me croyait pas, il me prenait pour une menteuse. Il m'a énervé, alors je lui ai dit : « Si madame Gilardi ne me paye pas, je ne peux pas vous payer à vous. » Il est parti en colère en menaçant de m'expulser. Je ne voulais pas faire des histoires, j'avais le couteau sous la gorge.

Les deux propriétaires, elles ont entendu les cris de la dispute, elles sont sorties sur le balcon, elles me disent d'en haut, elles me font comme ça ¹⁶ : « Vous avez de quoi acheter des œufs, vous achetez des chevaux à votre mari, vous achetez de beaux habits à vos enfants, et vous ne voulez pas payer le loyer.¹⁷ » Elles m'ont parlé en arabe, car elles savent que les Maltais parlent l'arabe. Ensuite, de leur balcon, elles ont commencé à m'insulter en arabe.

15 « Tu es une personne raisonnable, tu me comprends. » La narratrice s'adresse à son petit fils pour le prendre à témoin.

16 La narratrice imite un geste menaçant de la main.

17 Le fait de pouvoir acheter des œufs semble être un critère d'aisance sociale durant l'occupation allemande. Etaient-ils vendus au marché noir ?

Tous les voisins entendaient. Ces deux grosses juives ¹⁸ m'ont dit de vilaines choses. Elles m'ont dit : « On va vous faire sortir. » Je leur ai parlé en israélite pour qu'elles me comprennent bien. Si j'avais parlé en français, elle n'aurait pas bien compris. J'ai dit : « Avant de me faire sortir, vous allez voir ce que vous allez voir. » Je ne pouvais pas en rester là, tout de même. Elles m'ont vexée. Elles criaient comme des folles et tous les gens de l'immeuble ont entendu leurs cris. Elles me faisaient passer pour une menteuse et une voleuse. Moi, je ne suis ni une menteuse ni une voleuse, Dieu est témoin. Quelle honte pour moi ! C'était une *hachma* ¹⁹ ! *Jjena maltija, għandi demm wiċċi, jjena mara tar-rispett.*²⁰ Elles n'avaient pas le droit de se comporter comme ça. Elles ont vraiment exagéré. J'ai quitté mes chaussures et je suis montée. Il y avait peut-être vingt marches en marbre ²¹, j'entre sans frapper, je vais dans leur cuisine, elles faisaient la cuisine toutes les deux, je leur ai dit : « Pourquoi vous me faites comme ça ? C'est une chamata

18 L'excès de poids des Juives tunisiennes aurait été non seulement le signe d'une bonne santé physique mais également l'expression d'une opulence sociale. Un mariage ne pouvait se conclure que si la jeune juive était grosse ou rendue grosse.

19 Ce terme est une réalisation de l'arabe dialectal tunisien. Il n'est pas employé ici dans sa signification originelle : nuire et dire des choses désagréables à quelqu'un, le mettre en colère et le mécontenter. Ici, il s'agirait plutôt d'une honte sociale, voire d'un déshonneur. Le mot maltais pour désigner la honte « *mistħija* » indiquerait plutôt la gêne liée à la pudeur.

20 Moi, je suis une Maltaise, j'ai du sang au visage, je suis une femme à qui l'on doit le respect.

21 Cette précision donnerait à penser que cet immeuble est d'un bon standing, l'habitat vertical étant généralement réservé aux familles françaises aisées. Les premiers migrants maltais en Tunisie étaient logés dans des fondouks ou dans des patios. Les Juifs tunisiens d'un statut social inférieur se regroupaient dans un habitat collectif dénommé « *oukela* ».

²² ? Je voulais m'arranger avec elles. Elles ne voulaient rien savoir. Elles me répondent : «*akhrraj aleina* »²³.

Elles ont répété cette phrase plein de fois. Elles voulaient me mettre dehors, c'est tout. Toutes les deux, elles me poussaient, l'une à droite, l'autre à gauche. Moi, je ne suis pas une malheureuse, une disgraciée ²⁴ qu'on traite comme ça.

Alors, moi aussi, je les ai poussées. Elles sont tombées toutes les deux par terre, elles criaient comme si on les avait égorgées. Elles étaient tellement grosses qu'elles ont perdu l'équilibre. C'est des femmes qui passent toutes leurs journées à faire la cuisine et à manger. Elles n'arrêtaient pas de crier. Il est venu le fils. Il m'a dit : « comme ça, vous avez jeté par terre ma mère et ma tante ». Je voulais lui expliquer ce qui s'était passé. Elles m'ont dit que je n'étais pas une femme à payer mon loyer, elles m'ont insultée et m'ont même fait pleurer.

Il m'a dit : « Je vous attaque au tribunal ». Je lui ai répondu du tac au tac : « Vous croyez me faire peur, j'ai déjà l'avocat tout prêt. » Qui c'était, cet avocat ? Maître Gandolphe.²⁵ Maître Gandolphe, il m'avait baptisé Nicolas, mon fils, l'avant-dernier de mes enfants.²⁶

22 Ce terme est une réalisation de l'arabe dialectal tunisien. Sa traduction : une méchanceté délibérée.

23 Sors de chez nous.

24 Le mot maltais « disgraziata » correspond au mot français « malheureuse » dans l'acception de personne méchante et méprisable. Elle utilise le mot français en le confondant avec le mot maltais.

25 La narratrice éclate de rire à ce moment-là, sous-entendant que le soutien de cet avocat lui était acquis.

26 Elle veut dire par là que cet avocat était le parrain de baptême de son fils. Mme Gilardi était la marraine de communion de sa fille aînée. Les Maltais de Tunisie, souvent de condition modeste, étaient fiers que leurs enfants aient des parrains et des marraines d'une classe sociale plus élevée que la leur. Cela représentait symboliquement l'espoir d'une ascension sociale pour leur

Après quelques jours, je reçois une convocation. C'était rapide puisque M. Zervudachi, il travaillait au Tribunal ! J'ai pris mon fils Michel, le dernier, dans les bras et je me suis présenté au Tribunal, comme si de rien n'était.

Dans la grande salle, il y avait plein de gens convoqués comme moi et qui attendaient, un peu partout. Ils nous ont dit de nous asseoir. Alors, je me suis assise là où il avait de la place. J'ai parlé aux uns et aux autres, je me suis renseigné, tous des gens qui n'avaient pas pu payer leur loyer ²⁷. Alors j'ai dit en riant : « Tous, on n'a pas payé le loyer, ils vont tous nous mettre dedans ! »

Tous les gens se sont mis à rire. Le juge a fait « toc toc » avec son marteau et il a dit « silence ». Avant, je suis allée avertir Maître Gandolphe, *il-biru tieghu fuq.*²⁸ Je lui ai dit : « Comme ça et comme ça, les choses se sont passées : pendant quatre ans, j'étais toujours une femme honnête ²⁹ à payer mon loyer, et pour quatre jours de retard, M. Zervudacki m'a fait un scandale, devant chez moi, dans la rue. L'une des sœurs voulait jeter un seau d'eau sur moi, et quand je suis monté leur demander des excuses, elles m'ont pris par les cheveux toutes les deux.³⁰ Qu'est-ce que vous voulez ? Je me suis défendue, je les ai poussées, elles ont glissé, la cuisine était pleine d'eau ».

descendance.

27 Ces nombreux loyers impayés étaient-ils le signe d'une crise sociale engendrée par une situation de guerre ?

28 Son bureau est en haut.

29 La narratrice n'utilise pas le terme d'honnêteté dans le sens de la vertu de la femme mais plutôt dans celui du respect de la parole donnée.

30 Il semblerait que les choses ne se soient pas passées ainsi. Cette version des faits destinée à l'avocat de la défense ne correspond pas à celle décrite précédemment. Elle est modifiée pour assurer une meilleure défense de l'accusée.

« Madame Farina, ³¹ m'a dit le président du Tribunal, « vous êtes mariée, vous êtes une mère de famille, vous avez des enfants en bas-âge, vous tenez dans les bras le plus petit de vos enfants, pourquoi avez-vous tapé et fait tomber par terre les deux femmes ici présentes ? » J'ai répondu : « Monsieur le président, je m'excuse, avec tout le respect que je vous dois, mais c'est faux ». « Comment c'est faux ? » il a dit. J'ai répété encore : « C'est faux ».

« Alors, dites-moi comment cela s'est passé, d'après vous. » J'ai tout raconté : M. Zervudacki, il est venu réclamer le loyer, je l'ai toujours payé au début de chaque mois depuis quatre ans.

Ma fille gagne 150 francs par moi, j'attendais qu'elle m'apporte sa paye pour payer le loyer. Monsieur le président, nous sommes des réfugiés de Tunis. Mon mari est un simple cocher. Et, moi je ne connais pas le pays ³² et je ne travaille pas.³³

J'étais obligée d'attendre ma fille pour payer le loyer. M. Zervudacki m'a fait un scandale devant ma porte. « Ce que vous dites, c'est faux, archifaux » a répondu M. Zervudacki. Je lui ai dit : « Comment c'est faux ? Vous m'avez fait un scandale jusqu'à ce que les propriétaires sortent de chez elles pour voir ce qui se passait ». Le président a fait encore : « toc toc » avec son marteau, u qal ³⁴ : « Silence, ou je vous mets tous dehors ». Il m'a encore demandé : « Alors, madame, vous êtes bien montée chez les plaignantes, à leur domicile? ». « Oui,

31 Farina est le nom de mariage de la narratrice. Elle est anglo-maltese de naissance. Elle porte le patronyme de son mari qui est de nationalité italienne.

32 Elle parle de la région de Sousse.

33 Elle ne travaillait pas régulièrement.

34 Et il a dit.

monsieur le président». « Qu'est-ce que vous leur avez dit ? » Je leur ai dit qu'il fallait m'excuser que je n'ai pas payé le loyer, c'est vrai, je suis en retard de quatre jours, dans deux ou trois jours je règlerai ce que je dois, parole d'honneur. Elles m'ont crié dessus en arabe et en français : « *Gaddâba, sarâqa*, menteuse, voleuse, tu ne veux pas payer. » Elles voulaient me taper, elles me poussaient l'une à droite, l'autre à gauche. Et moi, qu'est-ce que je devenais ? Une pauvre malheureuse bousculée entre ces deux femmes méchantes ! Madame Attou m'a tiré les cheveux,³⁵ à peine j'ai fait comme ça pour me dégager qu'elle a glissé et fait tomber sa sœur avec elle. Monsieur le président, vous comprenez, je l'ai poussée avant qu'elle ne me pousse, elle. Je vous le jure sur la tête de mes six enfants !

Vous ne savez pas, monsieur le président, les Israélites, c'est comme ça, ce n'est pas pour vexer quelqu'un, mais chez eux, dans leur cuisine, c'est toujours plein d'eau. Pour laver un bout de viande, il faut quatre seaux d'eau par terre. *Għax il-Ihud yaħsslu u yaħsslu il-laħam*.³⁶ Monsieur le président, c'est vrai, je l'ai un peu poussée pour me défendre, elle n'a pas glissé à cause de moi, elle a glissé à cause de l'eau par terre. » Le président a insisté : « Je vous redemande si vous les avez tapées. » J'ai dit : « Je vous dis la vérité, monsieur le président, que Dieu me punisse si je mens, je ne les ai pas tapées, elles se sont blessées en tombant par terre. Elles peuvent aller faire une visite chez le médecin. Elles étaient deux, moi j'étais toute seule, c'étaient elles qui voulaient me taper.» Le président voulait savoir : « Vous ne les avez pas tapées à la tête ? » Non,

35 La narratrice fait un clin d'œil à son petit-fils pour qu'il ne soit pas dupe de cette nouvelle version des faits destinée à sa défense.

36 Cette phrase en maltais est destinée à l'interviewer ignorant de ces pratiques religieuses et culturelles : « Parce que les juifs lavent et lavent encore la viande ».

monsieur le président, je vous le jure, en glissant elles ont cogné la tête par terre, je m'excuse, c'est à vous de juger ».

Allura, maître Gandolphe qam bil-wieqfa u qal ³⁷ : « Madame Farina est une femme sérieuse qui a toujours payé son loyer régulièrement, ce sont des Maltais de Tunis qui se sont réfugiés à Sousse à cause de la guerre, ils ne sont pas riches et ils vivent difficilement, ils relèvent parfois de l'aide sociale, mais ils sont honnêtes et tiennent parole. Madame Farina s'était engagée à payer le loyer avec quelques jours de retard. M. Zervudacki a refusé et elle a été insultée par les propriétaires qui l'ont traitée de menteuse et de voleuse. Ce fut une honte pour elle et même un affront de se trouver dans cette situation. Elle n'est pas responsable des blessures occasionnées par la chute des deux plaignantes. » Tu sais, j'ai eu la chance d'être défendue par Maître Gandolfe, c'est un très bon avocat et il s'entendait bien avec le président du Tribunal ³⁸.

Moi aussi j'ai su me défendre, j'ai parlé en français, je ne suis pas allé à l'école française,³⁹ mais quand je parle en français, on me comprend bien. Les deux Israélites, ce sont des juifs tunisiens qui parlent l'arabe, c'est leur langue. Quand le président du tribunal les a interrogées, elles ont mal répondu en français, elles mélangeaient le français et l'arabe. Je ne sais pas si le président du Tribunal a bien compris ce qu'elles disaient.

La délibération a été rapide : l'avocat et le président se sont mis d'accord. Le président du Tribunal m'a dit : « Madame Farina, vous pouvez partir ». J'ai dit : « Merci, monsieur le

37 Alors, maître Gandolphe s'est mis debout et a dit.

38 Elle s'adresse à son petit-fils.

39 Orpheline de mère à l'âge de 6 ans, élevée par sa grande sœur, elle fut placée dans une école italienne.

président, merci monsieur le juge. » *Metà kont barra*, ⁴⁰ j'ai remercié maître Gandolphe, je l'ai beaucoup remercié, du fond du cœur. Il m'a dit : « Madame Farina, ne vous en faites pas, passez mardi prendre les bons ». Il me donnait des bons ⁴¹ pour la viande et pour le lait du petit, du lait condensé. C'était lui le président de l'association de bienfaisance. Il n'y a pas à dire, nous les Maltais, nous nous sommes toujours bien entendus avec les Français. On s'entend aussi très bien avec les Israélites, ceux qui sont corrects. Tu sais, ce sont des gens bien, mais il ne faut pas toucher à leur argent. Quand elles ont cru que je ne voulais pas les payer, elles sont devenues folles. L'argent, c'est important. Mais il y a des limites quand même. Je t'avais déjà raconté l'autre jour que j'avais travaillé avec M. Lumbroso, un juif livournais de Gafour ⁴² qui me vendait des chevaux, de très beaux chevaux. C'était un monsieur très bien. Je n'ai jamais eu à me plaindre de lui. Dans la vie, on ne sait jamais sur qui on tombe : il y a des gens bien comme il y a des gens mauvais. Nous les Maltais, on n'a rien contre les Juifs mais il en faut pas se laisser marcher sur les pieds.

Tu me fais penser à ton grand-père, tu sais, il était cocher de fiacre à Tunis, il avait pour cliente régulière *Habiba Msika* ⁴³.

Il allait la chercher chez elle pour la conduire à son théâtre où elle chantait chaque soir. Il attendait avec son fiacre que son tour de chant soit terminé pour la ramener chez elle. Il connaissait toutes ses chansons arabes par cœur. C'était une très grande chanteuse juive de Tunis. C'était un plaisir de

40 Quand j'étais dehors.

41 Sans doute des bons de rationnement.

42 Ville du sud-ouest de la Tunisie.

43 La vie de cette actrice et chanteuse juive tunisienne, très populaire entre les deux guerres mondiales, fut dramatique. Elle fut brûlée vive par son amant juif qui ne supportait pas qu'elle mène une vie libre et indépendante avec de nombreux amants.

l'écouter. Les femmes arabes n'avaient pas encore le droit de chanter en public. Enfin, pour terminer cette histoire, madame Gilardi a payé ma fille. Comme le juge me l'avait demandé, j'ai tout de suite payé mon loyer. J'ai tenu parole. Mais je n'avais plus le cœur d'habiter cette maison, *soukna għaziza* ⁴⁴, et avoir au-dessus de ma tête ces deux mauvaises femmes. *Imbagħad bil-mod il mod kollox raġa' sewwa* ⁴⁵. On a changé de logement, ensuite on est retourné à Tunis, c'était la fin de la guerre. *Elli fât mât* » ⁴⁶.



Bombardements à Sousse

44 Sacrée maison.

45 Ensuite tout doucement les choses ont repris leur cours normal.

46 « Ce qui est passé est mort ». Cette expression arabe et judéo-arabe était également utilisée par les Maltais de Tunisie. C'est la formule par laquelle on appelle les gens en conflit à se réconcilier. Morale éminemment populaire : c'est oublié, cela ne vaut pas la peine qu'on le rappelle. Antoinette Schembri clôt ainsi le récit de son altercation.

Antoinette Schembri : une femme maltaise au caractère bien trempé

Née à Tunis en 1895, quatrième enfant d'une famille durement frappée par la mortalité infantile, orpheline de mère à l'âge de cinq ans, elle fut élevée par sa sœur aînée qui préféra l'envoyer à l'école italienne plutôt qu'à l'école française. Son père, né à Malte dans le village de Hal-Qormi, y exerçait le métier de boulanger. À Tunis où il avait émigré bien avant l'installation du Protectorat français en Tunisie, il tenait une grande boulangerie où il confectionnait et vendait du pain maltais *ħobz tal-frixa*, rivalisant avec le pain tunisien *ħobz tabouna*. Sa mère, née à Tunis, vendait ce pain maltais dans les rues de Tunis à la criée, avec une planche sur la tête. Par la suite, grâce à la vente de sa boulangerie, son père acheta un fiacre et deux chevaux pour exercer, à son compte, le métier de cocher, comme beaucoup de Maltais de Tunis. Plusieurs années plus tard, devenu âgé et malade de la dysenterie, il vendait tout et donnait cet argent en héritage à sa fille qui s'était occupée de lui jusqu'à son dernier souffle. Mariée entretemps à un Sicilien de Tunis bien intégré à la communauté maltaise, elle utilisa cet héritage pour se rendre propriétaire d'un fiacre et de deux chevaux et faire travailler son mari revenu de guerre et sans-emploi. Très affecté par cette guerre au cours de laquelle il avait été fait prisonnier par les Prussiens, il était heureux de travailler comme cocher avec un bien leur appartenant en propre. Elle eut six enfants de lui, quatre filles et deux garçons. Antoinette Schembri descend d'une lignée de cochers maltais, qu'elle a perpétuée. Elle était propriétaire et gestionnaire du fonds de commerce familial. Elle se livrait elle-même à des activités commerciales annexes. Il lui arrivait de louer son fiacre pour des cérémonies de mariages maltais et siciliens. À la suite de l'occupation allemande de la Tunisie, ils quittent Tunis pour se réfugier à Sousse.



Femme maltaise de Tunis

Antoinette Schembri est une femme maltaise au caractère bien trempé. Elle ne ressemblait pas aux femmes maltaises ayant reçu une éducation traditionnelle : une femme d'intérieur s'occupant essentiellement de sa famille, ainsi qu'il est dit « *mara tad-dar, li ħsiebha f'darha, fil familja* ⁴⁷ ». Elle était considérée, par son entourage familial, comme une femme dynamique, indépendante, capable de régler les problèmes, n'ayant pas froid aux yeux : « *mara ħorra* ⁴⁸ ». Le récit de cette altercation avec ses propriétaires est, non seulement révélateur du comportement d'une femme de caractère, mais également de l'expression du sentiment de l'honneur d'une femme méditerranéenne. L'honneur, comme valeur sociale et culturelle, constitue le garant des relations interpersonnelles dans la plupart des sociétés méditerranéennes. L'offense, l'injure et l'humiliation interrompent la communication relationnelle, car elles vous font perdre la face.

47 Femme à la maison ; sa pensée, c'est la maison, la famille.

48 Libre, bien née, vertueuse.

La vengeance ou la réparation qui s'impose culturellement peut se manifester, soit par une agressivité verbale maîtrisée, soit par la violence physique du passage à l'acte, soit par la combinaison des deux. Elle prend souvent une forme judiciaire. La problématique de l'honneur vécue par Antoinette Schembri rend bien compte des étapes de ce processus qui s'active cependant en référence à deux cultures méditerranéennes proches, mais différentes de nature, celle des Juifs de Tunisie et celle des Maltais de Tunisie. Sans être antagonistes, elles présentent l'une et l'autre des spécificités particulières. Elles s'enracinent dans des communautés ethnico-culturelles dont l'histoire n'est pas la même.



Sousse vue générale

Les Maltais de Sousse, comme les Maltais installés dans les grandes villes de la Tunisie, sont essentiellement originaires de l'île de Malte et accessoirement de l'île de Gozo. Au siècle dernier, ils fuyaient la misère de leur pays surpeuplé et occupé par l'Angleterre. Ils sont arrivés en Tunisie en tant que voisins

bien avant l'installation du Protectorat français en 1881. Depuis, ils s'y établirent durablement jusqu'à l'indépendance nationale tunisienne en 1956. Leur enracinement sur cette terre africaine s'étend sur quatre ou cinq générations. La langue maltaise, très proche de l'arabe parlé, leur a permis de s'acclimater rapidement dans un pays arabo-musulman, eux qui réclamaient ostensiblement leur appartenance à la culture européo-chrétienne. Illettrés dans la plupart des cas, de condition plutôt modeste, ils se regroupaient dans des quartiers pauvres, occupant des logements de fortune, habitant parfois dans des fondouks et exerçant de petits métiers comme cochers, forgerons, pêcheurs, dockers, laitiers, éleveurs de chèvres et de porcs, etc. Des voyageurs ont signalé à Sousse des enfants maltais vendant dans la rue des glibettes et des pois chiches grillés. De caractère plutôt entreprenant, dès que l'occasion se présentait, ils se mettaient à leur propre compte en ouvrant de petits commerces d'alimentation ou de boisson (épicerie, café, taverne). Mais leur ascension sociale, restée limitée, date paradoxalement de l'arrivée des Français : quelques familles maltaises de Sousse, dont les Cachia devenus d'importants alfatiers, connurent une certaine prospérité sociale. Les Maltais, sujets britanniques et considérés comme anglo-maltais, choisirent le camp français sous l'effet conjugué de l'action du Cardinal Lavignerie très respecté dans la communauté maltaise et du décret du 8 novembre 1921 suivi de la loi du 20 décembre 1923. Malgré quelques résistances identitaires, la plupart des Maltais de Tunisie optèrent pour l'acquisition de la nationalité française, garante d'une amélioration de leur statut socio-économique et entérinant leur appartenance catholique au groupe colonial dominant. En 1906, on recensait à Sousse 1277 Maltais relevant du consulat britannique. Les statistiques ethniques n'existant pas, il devenait difficile d'évaluer l'importance de la communauté maltaise de Sousse du fait de l'acquisition de la nationalité française par la plupart de ses membres. Les

patronymes typiquement maltais restaient le seul point de référence, l'assimilation culturelle française ayant détaché les Maltais des éléments constitutifs de leur identité, notamment celui de la langue. On peut admettre que les Maltais de Sousse constituaient une minorité ethnique de quelques milliers de personnes. Le fait communautaire maltais ne peut plus être pris en considération après la Seconde Guerre mondiale. À la suite de la décolonisation française et de leur installation en France, ils sont désormais catégorisés comme des pieds-noirs, originaires d'Afrique du Nord. Peu nombreux sont ceux qui sont retournés à Malte, ils ne représentent que des cas individuels.



UN FIACRE MALTAIS

La présence des Juifs en Tunisie est liée à l'histoire du judaïsme. Leur implantation n'est pas la conséquence d'une émigration économique comme ce fut le cas pour les Maltais et bien d'autres minorités ethniques comme les Italiens ou les Grecs. Deux événements marquent leur exil de la Palestine : la destruction du premier temple de Jérusalem par les Babyloniens six siècles avant Jésus-Christ et celle du deuxième temple par les Romains en l'an 70 de notre ère. Cette première vague constitua la communauté des « twansas » appelés

couramment Juifs tunisiens. La deuxième vague comprenait les Juifs expulsés d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Espagne et du Portugal entre le quatorzième et le quinzième siècle. Elle fut désignée par les vocables de « granas » ou de « Livournais ». Ces deux communautés ne fusionnèrent pas alors que leur stricte observance de la Torah leur permit de subsister en tant que telles. Dans les pays musulmans et notamment en Tunisie bien avant l'installation du Protectorat français, les Juifs avaient le statut de « dhimmis », c'est-à-dire des citoyens protégés juridiquement contre le paiement d'un impôt de compensation, mais considérés comme socialement inférieurs. Le « Pacte fondamental » institué en 1865 leur accorda un statut d'égalité avec les citoyens tunisiens de confession musulmane. Avec l'installation du Protectorat, les Juifs de Tunisie, de nationalité tunisienne ou française, relevaient désormais des juridictions françaises. La loi de 1923 leur permit d'acquérir très facilement la nationalité française. La communauté juive de Sousse fut importante dès le VIIe siècle : il est attesté que les Juifs de Sousse exerçaient un monopole sur de très nombreux métiers, notamment ceux relevant de la banque et du commerce aussi bien local qu'international. Favorisés par la connaissance de la langue arabe et des pratiques culturelles tunisiennes, ils se positionnaient comme des interlocuteurs incontournables dans les relations commerciales intercommunautaires. Il est attesté également que de nombreux juifs tunisiens vivaient pauvrement dans un habitat insalubre, si ce n'est dans des « haras », des ghettos juifs. À l'indépendance tunisienne, les Juifs de Tunisie, devenus français pour la plupart, se sont majoritairement installés en France où ils ont perpétué un fait communautaire. Un nombre assez restreint ont émigré vers Israël.



Juives tunisiennes

Pour comprendre cette altercation individuelle entre une Maltaise de Tunisie et deux Juives tunisiennes, il nous paraissait nécessaire de brosse dans les grandes lignes le portrait des deux communautés dont sont originaires les deux protagonistes. Ces dernières, sans être les représentantes attirées de leur communauté respective, ont réagi sur un mode culturel qui leur est spécifique. Cette femme maltaise s'est sentie humiliée, car la parole donnée n'a pas été prise en compte. Elle a vécu cette situation comme une injustice sociale. Ces deux juives tunisiennes se sont senties remises en question en tant que propriétaires. Elles ont vécu cette situation comme une atteinte à leur statut social. L'histoire des deux communautés, évoquées ci-dessus, peut apporter une double explication, à la fois culturelle et sociale. Les Maltais de Sousse, ne se considérant pas comme des Tunisiens, sont généralement de condition modeste alors que la plupart des Juifs de Sousse, bien enracinés dans la société tunisienne, bénéficient d'un statut social assez favorisé. C'est ainsi que la locataire maltaise dépendait des propriétaires juives. Le manque de compréhension manifesté agressivement par les propriétaires a infériorisé socialement la locataire s'estimant de bonne foi. La réaction a d'abord été culturelle avant de prendre

une configuration sociale, à travers des stéréotypes : les Maltais seraient de mauvais payeurs et les Juifs ne penseraient qu'à l'argent. Dans cette altercation, les trois protagonistes n'ont pas fait appel à des insultes racistes, pourtant très pratiquées à l'époque. Les relations pouvaient être très tendues entre les différentes communautés ethnico-religieuses. Ainsi, des Siciliens de Tunisie traitaient volontiers les juifs de « *abbréazzu cani della Hara* » (sales chiens de juifs du ghetto). Ils considéraient les musulmans comme des « *testa infasciata* » (tête enturbannée), donc incapables de réfléchir. Les Maltais disaient la même chose à propos des musulmans : « *ras marbuta* » (tête attachée) ou « *laħam bla melħ* » (viande sans sel) faisant référence au baptême catholique. De leur côté, les juifs, les musulmans et les chrétiens raillaient à l'unisson les Maltais par cette périphrase : « *Malta ħanina, ħobza u sardina, coulo tondo u piedi piatti* » (Malte chérie, du pain et des sardines, des culs ronds et des pieds plats). Les Maltais étaient souvent considérés comme de gens simples dont les besoins alimentaires auraient été limités : ils se contentaient d'un morceau de pain (*bicċa ħobs*), de quelques sardines (*bicċa sardina*) et d'un peu d'huile (*ftit zeit*). Les Français avaient tendance à appeler les Siciliens de « sales macaronis ». Une très grande complexité, voire une ambivalence, existait dans les relations interculturelles des différentes communautés ethniques de la Tunisie coloniale, souvent perçues à travers leur appartenance religieuse.

Selon les circonstances, il y avait un mouvement de balancier entre l'acceptation de l'autre dans sa différence culturelle et le rejet péjoratif de l'autre dans sa culture dévalorisée. Selon des informations recueillies par ailleurs, des familles maltaises et juives échangeaient, à l'occasion des fêtes religieuses, des plats de nourriture typiques de leur culture d'origine.

Antoinette Schembri citait souvent ce proverbe judéo-arabe tunisien : «*Kelma fis-sbah u kelma fil-achiya, trodd el-mesilma yudiya* ⁴⁹», mettant en avant le fait que la constance, si ce n'est l'insistance, est à la base de la persuasion. Les Maltais de Tunisie, tout en empruntant des éléments culturels aux autres communautés ethniques, ont su préserver leur identité durant la période coloniale. C'est en France que leur assimilation culturelle s'est parachevée.



SOUSSE L'Eglise Saint Félix

Eglise Saint Félix de Sousse



Intérieur de la synagogue de Sousse

Thème du récit : le sentiment de l'honneur ou l'offense réparée.

La parole donnée est en général déterminante dans les relations interpersonnelles. Elle inspire la confiance si elle est prise en compte, elle provoque une hostilité si elle ne l'est pas. Le récit ci-dessus met l'accent sur le parallélisme de deux situations analogues, mais vécues différemment par les

49 Un mot le matin, un mot le soir, tu feras une Juive de la Musulmane.

protagonistes. La parole donnée par Mme Gilardi est acceptée par la narratrice: le salaire dû sera versé à sa fille avec quelques jours de retard. La confiance règne sur la base d'une adhésion à des valeurs chrétiennes pratiquées par la communauté maltaise à laquelle appartient Antoinette Schembri et la communauté italienne dont est issue Mme Gilardi. L'argument principal est présenté ainsi : il ne peut y avoir de problèmes avec des gens qui fréquentent la même Église catholique ⁵⁰. L'argument secondaire relève d'un pragmatisme social frisant la caricature : Mme Gilardi ne peut pas déménager sa pâtisserie et partir sans payer ses salariés !

La situation est tout autre lorsqu'Antoinette Schembri ne peut pas payer son loyer. Elle donne sa parole au gérant de l'immeuble et aux propriétaires de son logement : elle s'engage à régler avec quelques jours de retard ce qu'elle doit. Cette parole n'est prise en compte ni par l'un ni par l'autre. Elle est même remise en question, car elle semble n'avoir aucune valeur. Cette attitude est interprétée comme une vexation personnelle : il n'est pas fait confiance à une femme qui est de bonne foi. La locataire est touchée dans sa dignité personnelle lorsqu'elle est traitée de menteuse et de voleuse. Non seulement ses propriétaires ne respectent pas sa parole, mais elles se permettent également de l'insulter. Elle éprouve un sentiment d'injustice dû au fait qu'elle a accepté elle-même d'être payée en retard alors que cela lui est refusé par ses propriétaires qui exigent le paiement immédiat du loyer. Elle avait cru que les bonnes relations entretenues avec ses propriétaires depuis quatre années auraient permis une compréhension de leur part avec un arrangement à la clé. Elle ne comprenait pas leur attitude : elle habite ce logement avec toute sa famille, son mari et sa fille travaillent à Sousse, elle n'allait pas s'enfuir du jour au lendemain sans payer le loyer. Les accusations mensongères proférées à son encontre ont

50 L'église fréquentée serait l'église Saint-Félix de la ville de Sousse.

provoqué une réaction personnelle révélatrice de sa culture de femme maltaise de Tunisie. Elle a également éprouvé un sentiment d'humiliation sociale : le gérant de l'immeuble l'a apostrophée en criant, sur le pas de sa porte, dans la rue, au vu et au su de tous les voisins. Même chose avec les deux propriétaires qui l'ont insultée de leur balcon.

La première altercation avec M. Zervudacki fait réagir la narratrice sur le mode de la « *botta u risposta* », car il ne lui a pas parlé avec le respect qui lui était due. L'expression maltaise retenue serait la suivante : « *Għandu jtkellem bir-rispett* ⁵¹ ». Le terme « *botta u risposta* » vient de l'expression italienne « *botta e risposta* ». Il signifie littéralement « coup et réponse » et correspond au français « du tac au tac ». Ce terme dénote que l'échange est de nature verbale, puisque c'est toujours pour désigner des dialogues vifs que l'expression est employée.

Cet échange est négatif, car il s'agit de porter immédiatement et verbalement des coups à son interlocuteur qui n'a pas le temps de réagir. Elle utilise l'argument suivant : si on ne me paye pas, je ne peux pas vous payer. Cette pratique, assimilée souvent à une joute oratoire, a mis en colère le gérant qui est parti en la menaçant d'expulsion, ne trouvant pas de réponse à une argumentation de ce type. S'il est resté dans les limites de sa fonction de gérant, il a commis l'erreur d'étaler sur la place publique un problème personnel. L'offense ayant été commise, elle exigeait une réparation verbale selon l'adage maltais qu'une réponse prompte en vaut cent ⁵². Cette offense n'a pas constitué une injure personnelle même si elle a été interprétée comme une injustice sociale : le montant du loyer était exigé sur-le-champ alors que la locataire

51 Il doit parler respectueusement.

52 « *Risposta f'waqtha tiswa mija* » (littéralement : une réponse au bon moment en vaut cent).

se trouvait dans l'impossibilité provisoire d'en assurer le règlement. Le coup verbal porté au gérant mettait ce dernier en porte à faux : il avait du mal à assumer sa responsabilité professionnelle d'encaissement des loyers. Cette première altercation s'inscrit dans la confrontation entre un homme et une femme.

La deuxième altercation avec les propriétaires du logement loué, si elle prend une tournure culturelle très marquée, se passe entre femmes qui se connaissent. Les propriétaires savaient qu'elles avaient loué un logement à une famille maltaise dont le mari exerçait le métier de cocher. Elles avaient accepté cette location sans problèmes. Ces deux familles devaient nécessairement se rencontrer puisqu'elles habitaient dans le même immeuble et étaient au courant de leurs modes de vie respectifs. Sans forcément se fréquenter, elles semblaient entretenir de bonnes relations de voisinage. En apprenant que leur locataire ne voulait pas payer son loyer, les deux propriétaires, du haut de leur balcon, au vu et au su des voisins, ont ouvert les hostilités par l'insulte et l'invective. Les attaques sont personnelles et spécifiques : elles touchent au mode de vie de cette famille maltaise qui a les moyens de bien nourrir et vêtir ses enfants et même d'acheter de beaux chevaux pour l'exercice du métier du mari.

Mais elle refuse volontairement de payer son loyer en invoquant un prétexte futile. Ces accusations, sans doute révélatrices d'une certaine forme de jalousie sociale, sont considérées comme injustes par la narratrice qui se sent profondément atteinte dans sa dignité : à la honte sociale s'ajoute un sentiment de vexation personnel. Elle réagit avec son substrat culturel maltais. Elle considère que cette attitude relève d'une « *offesa kbira* » (une grande offense). Elle affirme en maltais : « *Jiena mara tas-rispett* » (je suis une femme respectueuse). Elle se sent outragée et ne veut pas perdre la

face : « *Jiena Maltija, għandi demm wiċċi* » (je suis une Maltaise, j'ai du sang au visage). La rougeur de la face exprime le sens de la fierté, voire de l'honneur. Elle correspond également à l'image que l'on donne de soi, celle que l'on présente au regard des autres. Maltaise et fière de l'être, elle perdrait la face si elle tolérait une atteinte à son honneur, à sa dignité, à sa réputation. Comment sauver sa face après l'humiliation subie ? Comment laver son honneur à la suite de cet opprobre ? Enracinée dans un environnement tunisien, et sous le coup de la colère, elle emploie deux termes du vocabulaire arabe pour définir sa mésaventure : « *chamata* » (vengeance mesquine) et « *hachma* » (honte sociale). Se sentant lésée, elle exige des excuses de la part de ses propriétaires. Ces dernières la rejettent comme une malpropre et lui intimant l'ordre de quitter les lieux. Elle réagit encore sur le mode de la « *botta u risposta* » en leur disant : « Avant de me faire sortir, vous allez voir ce que vous allez voir. » Elle reconnaît elle-même qu'elle est « *sfaċċiata bil-kliem* » (effrontée par la parole), y voyant là une qualité dont elle retire une certaine fierté. Elle n'a pas honte de parler, de parler de manière impertinente, et donc de ne pas craindre de perdre la face. Elle ne considère pas que son attitude effrontée soit négative ; elle correspondrait même à un comportement requis par la situation humiliante vécue. Elles en viennent aux mains. Cet affrontement - verbal et physique - tourne à la défaveur des deux propriétaires qui se retrouvent allongées par terre. S'agit-il d'une agression physique ? La personne insultée semble sortir la tête haute de cet affrontement, l'offense infligée initialement paraissant avoir été réparée. Les deux propriétaires, estimant avoir été agressées physiquement, demandent une réparation judiciaire en portant plainte auprès du Tribunal de Sousse. La situation est paradoxale : la victime agressée verbalement devient en quelque sorte l'agresseur physique !



Sousse - Le palais de justice

Un procès colonial interethnique : argumentation culturelle ou argumentation juridique ?

Ce procès se déroule pendant la période coloniale française dans une Tunisie où se côtoyaient des communautés ethniques différentes. Il faut rappeler brièvement que le régime des « capitulations » et celui de la « dhimitude » avaient été supprimés par le Protectorat et que les minorités ethniques ne relevaient plus de juridictions consulaires particulières. Seule la juridiction française avait force de loi. Le procès intenté par Mme Attou contre Mme Farina opposait deux femmes de nationalité et de culture différentes. Elles passaient en jugement devant un tribunal français alors que l'une, de nationalité tunisienne, appartenait à la communauté juive de Sousse et l'autre, sujet britannique, à la communauté maltaise de Tunis.

Si l'on se base sur le récit d'Antoinette Schembri, il apparaît que des éléments interculturels ont également joué dans le déroulement du procès. Nous ne disposons que de sa seule version des faits présentés de manière à la mettre personnellement en valeur. Il n'en reste pas moins qu'elle a utilisé pour sa défense une argumentation sociale et culturelle qui, d'après elle, l'aurait disculpée avec la complicité d'un avocat français qu'elle connaissait et qui était favorable à la communauté catholique maltaise de Sousse. Son argumentation est essentiellement basée sur une pratique religieuse typiquement juive, à savoir l'interdiction de la consommation du sang. Selon le Deutéronome, le sang c'est l'âme et il ne faut pas manger l'âme avec la chair. De ce fait, l'animal doit être égorgé pour le vider de son sang, sa viande salée deux fois et rincée abondamment avec de l'eau trois fois pour supprimer toute trace de sang. Le jus de viande recueilli après cuisson de la viande ne peut pas être également consommé. Elle insiste sur cette pratique religieuse qui aurait été à l'origine de la glissade sur le sol mouillé, l'eau étant utilisée en grande quantité pour «laver la viande ». Cet argument est destiné à sa défense personnelle, il n'est pas un jugement de valeur sur une croyance religieuse qu'elle estime par ailleurs digne de respect. Étant elle-même une catholique pratiquante, elle se refuse à dénigrer toute religion, qu'elle soit chrétienne, juive ou musulmane. Avec une certaine habileté, elle instrumentalise un élément religieux pour sa défense judiciaire. Elle précise qu'elle refuse de vexer les Israélites, évitant ainsi d'avoir une attitude antisémite. Elle est convaincue que son argumentation a été à l'origine de sa relaxe. Elle ne néglige pas pour autant l'aspect juridique, en choisissant un avocat français qui l'a défendue avec une plaidoirie basée essentiellement sur la situation d'une personne socialement défavorisée et ayant le statut de réfugiée de guerre. Au cours de ce procès, elle avait contredit M. Zervudacki, elle n'hésite pas également à contredire le juge du

Tribunal qui l'interroge avec insistance sur l'agression physique des deux plaignantes. Là encore, elle reconnaît qu'elle est « *sfaċċiata bil-kliem* » (effrontée par la parole) : elle n'accepte pas les accusations portées contre elle et les remet en question. Elle ose défendre son point de vue dans un langage compréhensible par le juge. Là encore, elle emploie la « *botta u risposta* » pour démonter l'argumentation de la partie adverse. Elle ne se laisse pas faire.

Cependant, elle semble passer sous silence la situation vécue par la communauté juive pendant l'occupation allemande de la Tunisie. Les lois raciales du régime de Vichy étaient-elles appliquées à Sousse : le nombre d'avocats juifs avait-il été réduit par les autorités du Protectorat à la demande des Allemands ? Des questions demeurent sans réponse : pourquoi les deux plaignantes n'ont-elles pas été défendues par un avocat français, issu ou non de la communauté juive ? Il semblerait que ce soit M. Zervudacki qui ait assuré leur défense. Avait-il des liens avec la magistrature puisqu'il avait son bureau au Tribunal de Sousse ? Selon le récit d'Antoinette Schembri, les deux plaignantes se seraient défendues seules au moment du procès dans un langage incompréhensible mélangeant le français et le judéo-arabe. Antoinette Schembri en a tiré un argument supplémentaire en sa faveur : elle a répondu aux questions du juge dans un français correct alors qu'elle avait été scolarisée dans des écoles italiennes ⁵³. Par sa connaissance de la langue française et par son appartenance à la communauté catholique, elle se sentait proche des Français. D'ailleurs, elle ne manquait pas de manifester en toute occasion sa francophilie. Elle avait confiance dans la justice française qu'elle estimait supérieure à toute autre ⁵⁴. Elle ne fut pas déçue par le verdict rendu, un verdict qui lui avait donné

53 Dans la Tunisie coloniale française, aucun enseignement n'était donné en langue maltaise. Il n'y avait que les écoles françaises relevant de l'Instruction publique et les écoles italiennes financées par des crédits privés.

raison et qui l'avait indirectement réhabilitée dans son honneur.

À la suite de ce procès, sa francophilie s'en trouva renforcée et, tout en étant anglo-maltese de naissance et italienne par mariage, elle éleva ses enfants dans l'esprit de la culture française qu'elle laissa en héritage à sa descendance sur trois générations.

En 1956, à l'indépendance de la Tunisie, ils s'installèrent tous en France où ils trouvèrent tout naturellement leur place.



La gare de Sousse

54 Le problème de la justice en Tunisie avait déjà été évoqué par Antoinette Schembri dans son récit paru le 15 mars 2015 dans le n° 79 de Mémoire d'Afrique du Nord (MAN) où il était question d'un héritage familial chez les Maltais de Tunisie : elle comparait la justice tunisienne pratiquée par le pouvoir beylical et la justice française depuis l'installation du Protectorat, la première étant présentée comme vénale, la seconde comme civilisée.

Conclusion : le récit héroïque d'une Maltaise de Tunisie

Le récit de ma grand-mère peut s'apparenter à une épopée relatant une bravoure héroïque. Aux yeux de son petit-fils qui l'interviewe, elle se transforme en une héroïne qui a affronté une situation humiliante où son honneur de femme honnête a été bafoué. Elle exige une réparation de l'outrage subi. Elle interpelle les offenseurs qui se sont ligués contre elle. Elle entre dans une logique vindicatoire mettant en jeu son amour propre de femme lié à ses origines maltaises. Elle réagit en tant que femme maltaise face à deux femmes juives. Elle veut affirmer son existence par rapport à sa communauté d'origine, mais aussi par rapport aux offenseurs qui font partie d'une autre communauté. La vengeance devient ainsi une réponse individuelle à une offense socialement déclarée. L'affaire se termine au tribunal où la narratrice peut exercer ses talents oratoires, se défendant elle-même comme si elle avait été avocate. Elle donne parfois l'impression de faire sa propre plaidoirie qui est complétée par celle de son avocat. Elle narre les faits survenus comme si elle racontait une histoire extraordinaire, comme si elle était devenue une conteuse orientale voulant épater un auditoire faisant cercle autour d'elle. Elle se met en scène elle-même en s'attribuant toute la gloire de l'action héroïque qu'elle aurait menée envers et contre tous. Elle s'est donné le beau rôle, celui du personnage principal en conflit avec des personnages secondaires : les faits sont relatés de telle manière qu'elle en sort victorieuse et que le dénouement est tout naturellement en sa faveur. Elle en est d'autant plus fière qu'elle croit avoir impressionné son auditoire et notamment son petit-fils jouant à l'interviewer. Il m'était difficile de l'interrompre pour lui faire préciser tel fait ou tel fait particulier nécessaire à la compréhension du récit. J'aurais ainsi brisé le rythme et le charme de sa narration et entaché mon

plaisir à l'écouter. Étant au courant de l'intérêt que je porte aux questions méditerranéennes, elle avait sans doute voulu me faire plaisir en évoquant sa mésaventure à Sousse. Elle est partie d'une réalité vécue pour la romancer à sa manière.

L'enregistrement sonore avait eu lieu à Paris juste quelques années avant son décès à Marseille. Sans doute que la mémoire de certains faits lui avait fait défaut au moment de l'interview : elle reconstituait un événement marquant de son existence plus de cinquante ans après sa survenue. Quelques questions demeurent sans réponse pour moi : comment expliquer cette altercation interethnique entre les membres de deux communautés qui cohabitaient et qui coexistaient harmonieusement dans la Tunisie coloniale ? De nombreux témoignages attestés font étalage des bonnes relations entretenues entre les Maltais et les Juifs de Tunisie, que ce soit dans le domaine économique, social et culturel. Tous deux, ils occupaient une place privilégiée en tant qu'intermédiaires entre les Français coloniaux et les autochtones tunisiens.

Pourquoi cette cohabitation n'a-t-elle pas fonctionné dans un contexte interculturel habituel ? Pourquoi un simple retard de paiement de loyer a-t-il déclenché ce drame qui a conduit les intéressées devant les tribunaux ? Si les raisons de cette altercation restent relativement obscures, il n'en demeure pas moins que le comportement de ces femmes ne présente aucune invraisemblance ethnologique et relève sans conteste d'un substrat culturel typiquement méditerranéen.



Intérieur du musée de Sousse

Bibliographie sommaire :

Société Archéologique de Sousse, *A la recherche du Sousse d'Antan*, Sousse, 1985

Paul Arène, *Vingt jours en Tunisie*, Alphonse Lemerre libraire-éditeur, Paris, 1884

Carmel Cassar, *l'honneur et la honte en Méditerranée*, Edisud, Paris, 2005

David Cohen, *Le parler arabe des Juifs de Tunis*, Mouton, Paris, 1975

Marc Donato, *Rue des Maltais : la vie de la colonie maltaise de Tunisie*, Éditions Gandini, Nice, 2002

La communauté maltaise : Sousse1881-1956.com (site internet)

Evelyne Larguèche, *l'injure comme objet anthropologique*, Edisud, Paris, 2004

Carmel Sammut, *Histoire d'héritage chez les Maltais de Tunis, le récit d'Antoinette Schembri* (1895-1988) Mémoire Plurielle, les Cahiers d'Afrique du Nord n°79, mars 2015, memoireafriquedunord.net (site internet)

Paul Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie : des origines à nos jours*, L'Harmattan, Paris, 1991

Nello Zagnoli, Marcel Roux, *Ne pas perdre la face*, Centre National de Formation et d'Etudes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Vaucresson, 2000

Sources photographiques :

L'avenue Krantz à Sousse ; bombardements à Sousse ; église Saint-Félix à Sousse ; intérieur du musée de Sousse ; la gare de Sousse ; le Palais de Justice de Sousse : collection de cartes postales (Carrigues, Soler-Pavia) de Sauveur Cachia

Un fiacre maltais : photographie de Simone André Maurois

Femme maltaise avec faldetta : photographie de Géo Fürst

Sousse vue générale : photographie de Jean Hartmann

Femme juive avec coiffe pointue ; trois juives tunisiennes : collection cartes postales (Carrigues, Soler-Pavia) de Jean-Pierre Allali

Femme arabe en safsari : photographie de Lehnert et Landrock

Cochers maltais sur la place Pichon ; intérieur de la Synagogue de Sousse : collection de cartes postales (Carrigues, Soler-Pavia) de Ch. Attard

Femme maltaise de Tunis : photographie de la famille Schembri



La progressive extinction du christianisme originel en Afrique du Nord à partir de la conquête Arabo-musulmane.

Georges Jehel

L'extinction du christianisme primitif en Afrique du Nord est une question qui a toujours préoccupé les spécialistes. Elle reste encore aujourd'hui un objet d'interrogation auxquelles les réponses restent, au moins dans le détail, approximatives.

Certes on sait bien que dans l'ensemble il y a une grande période d'épanouissement du christianisme en Afrique du nord au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne. On sait bien également que cette religion a progressivement régressé jusqu'à ce que l'on puisse parler de disparition. Mais quelle est la chronologie précise de cette disparition, VI^e, VII^e ? Voire IX^e, XI^e siècle. Il y a encore des signes de son existence au XIV^e siècle.

Quels sont les facteurs et les modalités de cette disparition ? Comment faut-il les interpréter ? Tout cela reste évasif ou controversé et fait à tout le moins objet de discussion. Il est certain que, s'agissant d'une problématique culturelle, les critères d'analyse et d'interprétation n'ont pas la rigueur factuelle qui permettrait de dégager des jugements catégoriques. On est en présence de phénomènes complexes, qui associent des réactions collectives et individuelles, pour lesquels, dans des périodes troublées comme celles qui ont marqué le passage de l'Antiquité tardive au long Moyen Age, la documentation n'est pas très abondante. Elle est variée mais assez dispersée. On dispose de textes de nature et de

provenance différente, sources surtout latines, plus rarement arabes. La documentation épigraphique est concentrée sur certaines zones bien délimitées, essentiellement l'*Africa*, le Hodna, la région de Pomaria, Tlemcen. S'y ajoutent d'importants éléments archéologiques⁵⁵.

Pour essayer de reconstituer les étapes de la disparition du christianisme primitif en Afrique du Nord à partir de la conquête arabe, il faut se replacer dans la phase d'implantation et de développement du christianisme en *Africa*, dans la mesure où sa rencontre avec l'islam pose d'abord la question de savoir quel était l'état de la christianisation au moment de l'arrivée des conquérants musulmans. En effet, pour expliquer la rapidité de l'emprise musulmane, on invoque la faiblesse de l'imprégnation chrétienne dans le petit peuple urbain et surtout rural. Étant donné ce qu'a été l'Afrique chrétienne de Tertullien à saint Augustin, et ce que l'on sait de l'extraordinaire densité des évêchés africains aux IV^e et V^e siècles, il est difficile d'admettre cette interprétation sans examen.

C'est donc vers Carthage qu'il faut porter son attention, la Carthage du II^e siècle, puisqu'on situe entre la fin du II^e et le début du III^e siècle l'arrivée du christianisme en *Africa*⁵⁶. Il faut insister sur le fait que Carthage a été une importante métropole depuis les Puniques. À l'époque romaine elle est un centre religieux, intellectuel et universitaire de premier plan où se sont illustrées les grandes figures du christianisme.

55 Voir Duval N. : « L'évêque et la cathédrale en Afrique du Nord », dans Pub de l'École Française de Rome, 1889, vol. 123, pp. 345-399. On trouvera dans cette étude une mise au point très fournie sur tous les aspects de cette question.

56 Voir H. Tessier: *Histoire des chrétiens d'Afrique du nord*, Paris, 1991, p. 29.

Carthage métropole chrétienne, pôle de la chrétienté, rivale de Rome



Tertullien

Avant même saint Augustin, deux d'entre elles dominent le christianisme africain. Tertullien qui se distingue par une activité polémique intense, exprimée dans de nombreux traités et opuscules de controverse et qui, en 170, participe à la constitution de l'Église latine de Carthage.

Saint Cyprien, promu évêque de Carthage en 249, à qui on reconnaît d'avoir été un inspirateur du donatisme par son intransigeance, dont on mesure l'intensité dans l'importante correspondance qu'il a laissée. Il reste, par ailleurs, une des grandes figures de la persécution païenne. En 258, c'est à Carthage qu'il reçut le martyr, au lieu choisi par lui, contre la volonté du proconsul qui l'avait mandé à Utique. Cyprien lui adressa une lettre dans laquelle il déclarait: « Il convient que ce soit dans la ville où est la tête de l'Église du Seigneur qu'un évêque confesse le seigneur et qu'ainsi l'éclat de la confession rejaillisse sur tout le peuple » (Cyprien, *Lettres*, 81,1). Il avait

été précédé là par Félicité et Perpétue, en 203, dont le martyr avait eu lieu dans l'amphithéâtre. Carthage fut, en effet, un des hauts lieux du choc entre paganisme et christianisme, presque à l'égal de Rome, où les persécutions des chrétiens faisaient partie des spectacles. Or Carthage avait une grande activité festive : la persécution des chrétiens y avait sa part. C'était là un des aspects de l'attraction qu'elle exerçait dans le monde méditerranéen. Son rayonnement en tant que métropole religieuse en était un autre. Pour les chrétiens d'Afrique, Carthage fut le siège épiscopal le plus important. En 220 de notre ère, l'évêque de Carthage, Agrippinus réunit en concile ses collègues venus de Proconsulaire et de Numidie, affirmant ainsi sa primauté religieuse. Il semble donc que d'Auguste à Cyprien au moins, les textes témoignent de ce rôle administratif et religieux de premier plan qui en fait une des plus grands centres urbains du monde méditerranéen après Rome et Constantinople, au moins jusqu'au IV^e siècle.

Le haut niveau de l'activité dont Carthage est le siège, renforce cette position prestigieuse. L'attraction exercée par l'enseignement qui y est dispensé est évidente par les personnalités qui s'y installèrent, comme Apulée venu de Madaure⁵⁷ où le niveau d'enseignement était déjà élevé. Augustin y vint de Thagaste (auj. Souk-Ahras) pour y étudier avant d'aller à Carthage comme l'avait fait Apulée. Ne serait-ce qu'à travers les témoignages d'Augustin on voit qu'à la vie culturelle de Carthage s'associaient tous les divertissements et festivités liés au théâtre et à l'amphithéâtre, selon le mode de vie romain, qui attiraient autant le peuple que les élites⁵⁸.

57 Cette localité des Aurès reçut le nom de « Montesquieu » à l'époque française.

58 Voir Arnaud-Portelli A. : « Carthage, le fonctionnement d'une métropole régionale à l'époque romaine » dans [Cahiers de la Méditerranée](#) | vol 64, 2004, pp. 1-7.

Au III^e siècle, Carthage s'imposa comme une métropole conciliaire. En 220, l'évêque Agrippinus y réunit en concile ses collègues venus de Proconsulaire et de Numidie instaurant ainsi sa primauté religieuse en Afrique. Plusieurs conciles s'y déroulèrent du III^e au V^e siècle. Entre 251 et 256, sept conciles sont tenus à Carthage. D'autres suivirent d'égale importance en 290, puis 390.

Le concile de 411 pour l'Afrique proconsulaire réunit 286 représentants du christianisme officiel et 279 représentants du donatisme. Ce fut d'ailleurs au cours de ce concile que le donatisme considéré comme hérétique fut rejeté. En 416, eut lieu le 15^e concile de Carthage. Le 16^e, tenu en 418, réunit 217 évêques d'Afrique. Son retentissement fut immense dans tout le monde chrétien. Les décrets relatifs à la discipline ecclésiastique qui furent pris sous le nom de *canons de Carthage*, reconnus en Occident et traduits en grec pour l'Orient, y furent rédigés⁵⁹. Au V^e siècle, l'Église africaine s'étendait sur l'ensemble formé par l'*Africa* avec Carthage comme métropole, jusqu'à la Numidie à l'ouest et la Cyrénaïque à l'est.

59 Les actes du concile de 411 sont dans Sources chrétiennes dans une édition faite par S. Lancel.



Ruines de Carthage

L'appréciation quantitative de l'encadrement épiscopal de l'Afrique a fait l'objet de nombreuses études dont les conclusions restent toujours discutées. On estime qu'au début du Ve siècle plus de 600 évêchés étaient répartis sur le territoire. En 484, il n'y en a plus que 470. C'est encore considérable⁶⁰. Les structures ecclésiastiques, mises en place par Tertullien (155-225 environ) et saint Augustin (354-430), en vinrent, à la fin de la présence romaine, à se substituer à l'État pour le maintien de la vie civique⁶¹. On a tendance à considérer que c'est surtout dans les villes, Carthage, Hippone, Tipasa, Volubilis, que le christianisme préserva son influence et que par contre coup la résistance à l'islam fut moindre dans les campagnes. Pourtant de nombreux indices montrent sa présence jusqu'au *limes* saharien. On sait par exemple que le camp militaire de Timgad était au III^e siècle un centre important

⁶⁰ Sur ces différents aspects, voir F. Decret : *Le christianisme en Afrique du nord ancienne*, Paris, 1996. Dans la *notitia* de 483 éditée par S. Lancel, sous le titre: *Le registre des provinces et des cités d'Afrique dans Victor de Vita*, il est dit que cette liste nominative des évêques appelés par le roi Hunaric en 483 pour se rassembler à Carthage en 484 comportait 125 noms, y compris deux évêques de Byzacène sans siège épiscopal. Il y a donc des appréciations quantitatives différentes sur ce point.

⁶¹ Voir Ch. Courtois : *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, pp. 126-144.

de vie chrétienne. Ce fut un foyer actif de controverse entre les donatistes et les catholiques. Ils rivalisaient notamment dans la construction d'églises, dont il reste bien des traces archéologiques. Un mobilier souvent d'importation s'y est accumulé, céramique, orfèvrerie, verrerie. On a retrouvé, en particulier, des vases funéraires en verre du IV^e siècle, provenant d'ateliers rhénans⁶².

Selon le témoignage de Tertullien, les chrétiens de cette époque représentent presque la majorité de chaque cité. Il estime que les plus anciennes populations, Gétules et Maures, ont été touchées par le christianisme⁶³. S'ouvrit ainsi une période de grande activité intellectuelle qui engendra un bouillonnement d'idées, secouée de crises, en particulier du fait des hérésies liées aux grandes évolutions conciliaires, monothélisme et surtout donatisme. La révolte des Circoncellions à caractère économique et social en est la principale manifestation. La crise donatiste qui culmine en 411 a commencé en 303 par la persécution de Dioclétien. Pour l'Afrique, on a parlé de Guerre de Cent Ans, où on a vu une manifestation de nationalisme anti-romain⁶⁴. Même Augustin, donatiste repent, milita discrètement pour faire admettre le primat du christianisme sur l'Empire romain. On peut ainsi comprendre pourquoi un spécialiste de grande notoriété a déclaré « *Je dis que l'Église africaine a été une grande chose,*

62 D'Escurac-Doisy : « Verrerie chrétienne de Timgad », dans *Lybica*, T. VII, 1959, pp. 59-79.

Voir Ch. Courtois : *Les Vandales et l'Afrique*, cité supra, pp. 289-310.

63 Mandouze A. : « L'Afrique chrétienne : Avatar original ou avatar de la romanisation ? » Actes du deuxième congrès international d'*Études des cultures de la Méditerranée occidentale II*, Micheline Galley, Hadjaj Abd el Hamid, Alger, Société Nationale d'Édition et de Diffusion, 1978, pp.103-117, p. 106.

64 Mandouze A. : « L'Afrique chrétienne », cité supra.

*sans elle l'Église ne serait, pas plus que le monde, tout à fait ce qu'ils sont l'un et l'autre.»*⁶⁵

En tout état de cause, la forte densité urbaine de l'Afrique romaine était telle qu'elle rendait peu sensible le clivage entre ruraux et citadins. De fait, la christianisation dont elle avait été le support résista aux troubles qui affectèrent la région à partir du IV^e siècle. Un site de la région de Sétif, repéré sous le nom de *Ceramusa*, ou *Ceramudensis plebs*, est attesté comme le siège d'un évêché en 411. Il s'est maintenu au cours de la période vandale (429-533), au moins jusqu'en 484, sous l'autorité d'un certain Montanus de *Cedamusa*. À l'époque byzantine (VI^e siècle), la grande tribu des Berbères Kutama y est attestée par une inscription chrétienne découverte au col de *Fdoulès*, au sud d'*Igilgili* (*Jijel-Djidjelli*), à l'un des derniers cols avant la descente sur *Milev* (actuelle Mila). Un roi des *Ucutumani*, peuple berbère reconnaissable par le préfixe de filiation *U*, y est désigné par l'expression latine *esclave de Dieu* (*Dei servus*), caractéristique des pratiques chrétiennes⁶⁶.

C'est dans ce contexte que l'on peut situer un épisode qui contribue à renforcer ce qui va dans le sens d'une forte imprégnation chrétienne de l'Afrique du Nord antérieure à l'arrivée de l'islam, même si cela s'opère sur un mode relevant plus de la légende ou de la tradition, auxquels les historiens ont tendance à refuser tout crédit. Il est pourtant attesté par certains auteurs, au moins sous une forme hypothétique révélatrice de traits de mentalité ou de comportement encore observable de nos jours.

En effet, les *Ragra*, dont il s'agit ici, sont une tribu qu'on connaît aujourd'hui sous le nom de *al-ḥuġġāġ* qui veut dire

65 Mandouze A., « L'Afrique chrétienne », cité supra, p. 117.

66 Laporte J.P. : *Ketama, Kutama (Kutâma, Kotama, Ketama, etc.)*, *Encyclopédie Berbère*, p. 4179-4187.

pèlerins. Ils sont connus de nos jours pour organiser des processions accompagnées de prières pour attirer la pluie dans la région de Mogador. Ils pourraient être les descendants d'une communauté chrétienne d'origine ibérique de confession arienne ayant fui Tolède en raison de persécutions infligées par les catholiques aux Ariens. L'hydrographie aurait conservé des traces anciennes rappelant le passage des Ragraa depuis le nord du Maroc en direction du sud dans l'appellation du Bou Reg-Reg où une rencontre aurait eu lieu entre cette tribu et le prophète berbère hérétique des Berghwata⁶⁷. Les Ragraa sont repérés parmi les grandes tribus berbères les Dukkala , les Sahnadja, les Masmuda. Mais du fait de leur forte implantation dans le sud du Maroc ils ont échappé à l'influence arabe. On leur prête d'avoir joué un rôle important sur un fond de légende, dont celle des sept saints, qui auraient été les premiers à se rendre à la Mecque où ils se seraient entretenus en langue berbère avec le Prophète Muhammad en personne, donc avant 632. Ils seraient ainsi parmi les premiers chrétiens convertis à l'Islam⁶⁸.

Au IV^e siècle l'Afrique du Nord est secouée par une crise grave

Elle procède de facteurs économiques sociaux et religieux qui agitèrent l'*Africa* à la fin de l'empire romain. Le malaise est donc ancien. Le donatisme en fut la principale expression.

Sur un fond de révoltes provoquées par les Circonciliens, journaliers agricoles qui se soulevèrent aux III^e et IV^e siècles contre les maîtres de la terre, le donatisme s'était constitué en secte schismatique en réaction aux persécutions frappant les chrétiens d'Afrique entre 303 et 305. Il avait eu pour premier

67 Voir Ferhat H. : *Sabta des origines au XIV^e siècle*, Rabat, 1993, pp. 42-43 et 154.

68 Deverdun G. : article *Dukkala* dans l'*Encyclopédie de l'islam*.

meneur un prêtre numide du nom de Donatus des Cases-Noires⁶⁹.

La répression du donatisme redoubla à partir de 317. Il y résista longtemps au point de pouvoir tenir un concile rassemblant 270 évêques à Carthage en 336⁷⁰, renforcé par les circoncellions, dont ils finirent par condamner les exactions. Saint Augustin contribua à son extinction qui survint au début du Ve siècle. Elle fut suivie d'une longue période de prospérité qui fit de l'*Africa* une des meilleurs points d'appui du christianisme en Occident.

On ne peut donc pas invoquer le donatisme comme un élément d'affaiblissement du christianisme africain.

En 429, l'arrivée des Vandales qui illustre cette position d'attractivité de l'*Africa*, accentua aussi l'instabilité chronique de ces territoires, toujours entre soumission et résistance. La situation en fut considérablement modifiée.

Avec les Vandales, l'arianisme, hérésie chrétienne et doctrine la plus importante née du débat provoqué par le concile de Nicée sur la Trinité, s'introduit en Afrique. L'arianisme établit une différence entre le Père et le Fils et tend à privilégier la nature humaine du Christ, comme le nestorianisme qui s'est beaucoup développé en Orient et dont l'islam se rapproche, en niant la nature divine du Christ. Les travaux de Christian Courtois avaient poussé à minimiser le rôle des Vandales ariens dans les persécutions des catholiques africains. Les causes du conflit tiendraient plutôt, selon lui, à l'intransigeance du clergé romain plus qu'à l'hostilité des Ariens⁷¹.

69 *Casae Nigrae* est un village mentionné au sud-est de la Numidie dans la *Notitia dignitatum* de 484.

70 Cf Lancel S. : *Saint Augustin*, Fayard, Paris, 1999, p. 238-248.

71 Cette interprétation est contestée par S. Lancel dans son édition de *l'Histoire de la persécution des chrétiens par les Vandales* de Victor de Vita. Il

Aujourd'hui on revient sur cette interprétation en soulignant la violence fanatique des Ariens qui ne s'est pas atténuée, après la paix de 435 et qui a entraîné le départ de catholiques vers d'autres horizons⁷². Elle s'est poursuivie dans l'alternance de phases plus ou moins intenses jusqu'en 523 où un édit royal y mit fin.

Le caractère conflictuel des contacts entre arianisme et catholicisme à l'époque vandale fait bien paraître que le catholicisme était loin d'être anéanti, faisant preuve d'une grande ténacité dans l'exercice du culte contre les interdits. Malgré les massacres encourus, il prouve sa vitalité. On a

fait apparaître que le vandalisme est plus proche de ce que l'on en dit par les pillages, les violations, les supplices infligés aux évêques au nom de l'arianisme ou pour des raisons de cupidité à l'égard des richesses matérielles qu'ils détiennent, voir *Histoire de la persécution des Vandales en Afrique*, Paris Belles-Lettres 2002, texte établi, traduit et commenté par Serge Lancel, p. 37-49. Le point de vue défendu par Lancel est celui de Vito de Vita, il n'est donc pas étonnant qu'il s'oppose à Courtois.

H.I Marrou dans « La place du Haut M.A dans l'histoire du christianisme » dans *Il passagio dell' antichità al medioevo*, Sett. de Spolète 1962, XI p. 595-630, adopte le point de vue de Courtois, selon lequel les chrétiens ont été affaiblis gravement par les Vandales, ce qui n'est pas exactement ce que dit Courtois. Mais il reste qu'une forte émigration chrétienne a eu lieu avec les tracasseries vandales. Marrou cite d'après les *Vitae* des Pères de Mérida, saint Donat qui émigra en Espagne dans le diocèse d'Alcaviva avec soixante-dix moines et une copieuse bibliothèque, l'abbé Nactus qui se fixa à Mérida au temps de Léovigild. Julien Pomère, le maître de saint Césaire, est venu de Maurétanie à Arles. Plusieurs évêques catholiques se sont repliés en Sardaigne et à Naples.

72 Le point de vue de Courtois semble cependant rejoindre les observations de Pergola en Corse où il apparaît que les destructions causées par les Vandales ont été exagérées par les auteurs, cf. *Castellu (Haute-Corse): un établissement rural de l'Antiquité tardive : fouilles récentes, 1981-1985* / sous la dir. de Philippe Pergola et Cinzia Vismara, *Maison des sciences de l'homme*, Paris, 1989 et *Corse classique et médiévale : questions ouvertes et perspectives de recherche. Orbis Romanus Christianusque* (Travaux sur l'Antiquité tardive rassemblés autour des recherches de N. DUVAL), Paris 1995, p.167-173.

également des témoignages de la persistance des structures monastiques plus nombreux que ce que l'on croyait. Il n'empêche que, malgré les efforts de saint Augustin, le monachisme manquait de bases solides en Afrique. Ce fut une de ses faiblesses.

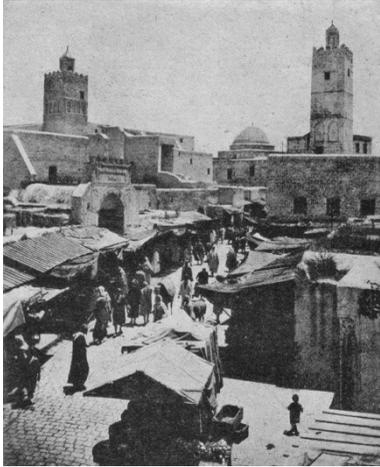
Néanmoins, du V^e au VI^e siècle, l'impression d'ensemble est plutôt celle d'une alternance de rigueur brutale et de tolérance entre les deux obédiences. On a même pu avancer que la persécution arienne avait peut-être renforcé l'enracinement du catholicisme en Afrique, appuyé par ce que l'on a appelé le « christianisme maure » incarné par des peuples berbères fortement christianisés. Une inscription datée de 474 signale un prince berbère chrétien à Thanaramusa (Berrouaghia), sous le nom de Praefectus Jugmena⁷³. De surcroît, la conquête de l'Afrique par Bélisaire au profit de Byzance en 535 redonna vie au catholicisme africain, qui prit nettement position contre le monophysisme plus enclin au compromis avec l'islam, quand celui-ci prit place en Afrique.

Par ailleurs, des données épigraphiques du début du VI^e siècle permettent de supposer que des communautés chrétiennes vivaient alors dans le royaume de Tlemcen. En 525, il y avait un évêque à Mina (Relizane) dans la vallée du Chélif. On signale également des poches de christianisation dans l'Ouarsenis, au sud de Ténès et de Cherchell au VI^e siècle.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur la conquête arabe, dont on sait qu'elle s'est réalisée par à-coups, et qu'elle a duré une cinquantaine d'années entre 640 et 709.

La première offensive d'envergure fut celle de 647 menée par le frère du calife Othman, Abd Allah Ibn Sai'd. Il s'empara de Sbeitla (*Sufetula*) mais ne poussa pas plus loin.

⁷³ *Histoire du christianisme* (Mayeur-Pietri-Vauchez-Venard), T. 3 p.271- 275.



Kairouan

Le projet de conquête fut relancé en 665, avec en 670 la fondation de Kairouan par Sidi Oqba. C'est à ce moment que prend forme la réaction berbère à la conquête arabe, autour de deux grandes figures, Koceila et la Kahina. Ce que l'on sait de ces deux personnalités illustre assez bien la complexité de la situation.

Koceila apparaît comme le chef d'une confédération tribale les Awarba, localisée dans la région de Tlemcen (antique *Pomaria*). Les connaissances dont on dispose sur ces populations portent à considérer qu'elles sont largement christianisées. D'après certains auteurs, le nom *Koceila* serait la transformation du *cognomen* latin *Caecilianus*⁷⁴. Mais, en 674 d'après certaines interprétations, Koceila aurait abjuré le

⁷⁴ M. Talbi note dans un article de *l'Encyclopédie de l'islam*, que les père et grand-père de Koceila, fils de la Kahina, pourraient avoir porté les noms latins ou grecs déformés de Mathieu et Théophane. Dufourcq n'hésite pas à voir dans le nom Kahina une étymologie latine : Dia diminutif de Diana, déformation de Damiana,. Et ceci d'après des chroniqueurs arabes, qui donnent comme vrai nom de la Kahina les noms de Dahya ou Damya.

christianisme, serait devenu musulman et aurait vécu en bonne entente avec les musulmans de Kairouan gouvernée par Abu I Muhadjir qui a remplacé Sidi Oqba. Mais Sidi Oqba revient en 678 et reprend la guerre contre les Berbères. Or, en 678, Koceila affronte Sidi Oqba dans la région de Tlemcen. Il est capturé et parvient à s'échapper. Appuyé par des contingents byzantins, il forme une armée qui attaque les Arabes de Sidi Oqba. En 683, une bataille a lieu au sud de l'Aurès à Tahoudha, aujourd'hui Sidi Oqba près de Biskra. C'est une grande victoire berbère. Sidi Oqba est tué. Koceila occupe Kairouan. Il faudrait donc admettre l'idée d'un affrontement entre Berbères musulmans et Arabes, esquissant l'expression d'un nationalisme berbère⁷⁵. En 686-688 (?), une nouvelle offensive arabe a lieu sous la direction de Zohair ibn Qais. Koceila est tué à Kairouan. C'est alors qu'apparaît la Kahena, dont on a dit successivement qu'elle avait une ascendance juive ou chrétienne. Il semble bien qu'elle appartenait à une tribu chrétienne⁷⁶. Certaines sources disent qu'elle était la mère de Koceila bien que n'étant pas de la même tribu⁷⁷.

La Kahena relance la résistance berbère. En 697, les Arabes sont refoulés en Tripolitaine. Mais, en 698, ils reviennent prendre Carthage. Dès lors la résistance s'effondre. L'armée de la Kahina est écrasée près de Tabarka par Hassan ibn No'man en 702. En 709, les Arabes sont à Ceuta prêts à traverser le détroit.

(à suivre)

75 Tout ceci vient de Teissier qui utilise Talbi et pour la conversion de Koceila à l'islam d'un historien algérien Mahfoud Kaddache.

76 Talbi article *Kahena* dans *l'Encyclopédie de l'islam*.

77 Dufourcq dans *Berbérie et Ibérie*. La Kahena était reine de Jawara



Arc de triomphe de Volubilis



Louis de Lamoricière

Odette Goinard



**Louis de Lamoricière 1806-1865
par Constant Roux**

Nous retraçons brièvement ci-dessous les grandes lignes de la vie de Louis de Lamoricière, chef de guerre efficace et respecté, qui a participé activement aux expéditions ayant abouti à la conquête de l'Algérie. Le discours du Maréchal Lyautey prononcé lors de l'inauguration du monument érigé à sa mémoire le 8 mai 1910 illustre le rôle éminent joué par ce grand Français tant sur le plan militaire que politique.

Issu d'une honorable famille nantaise, Louis Juchault de Lamoricière est né le 8 février 1806. Il fait ses études

secondaires à Nantes et intègre l'École Polytechnique, puis l'École d'application du Génie à Metz. Il embrasse la carrière militaire et est nommé lieutenant dans l'état-major du génie. Il participe à la prise d'Alger le 5 juillet 1830. Promu capitaine, il commande le deuxième bataillon du corps des zouaves formé notamment de soldats kabyles. Il prend part aux expéditions de Bougie (1833) et de Constantine (1837) où il est grièvement blessé. Puis il s'engage dans la lutte contre Abd-el-Kader qui durera huit ans (1839 à 1847). Il contribue à la prise de la smala aux côtés du duc d'Aumale et négocie avec Bugeaud les conditions de la reddition de l'émir. Maréchal de camp en 1840, il reçoit le commandement de la division militaire d'Oran, puis Bugeaud lui confie l'intérim du Gouvernement Général, poste qu'il quittera en 1847.

Parallèlement à ses hauts faits de guerre, il a exercé d'importantes fonctions politiques : député de la Sarthe en 1846, ministre de la guerre en 1848. Elu à l'Assemblée législative, il promulgue un décret ouvrant un crédit de 50 millions pour l'établissement de colonies agricoles en Algérie.

Il est exilé politique pendant cinq ans après le coup d'état du 2 décembre 1851, en raison de son opposition à Louis Napoléon Bonaparte. En 1860 il se met au service de la cause pontificale dans la lutte contre Garibaldi.

Il décède à 59 ans au château de Prouzel, près d'Amiens.



Lamoricière, colonel des zouaves.

Lamoricière par Philippoteaux



Hommage rendu au Général Lamoricière

Général Lyautey

Discours de Lyautey

Discours prononcé à l'inauguration du Monument du Général Lamoricière, à Tiaret, le Dimanche, 8 Mai 1910, par le Général Lyautey, commandant la Division d'Oran.

Il y a un an, j'avais l'honneur d'avoir comme hôtes, à Oran, la fille même du Général Lamoricière. Madame la Comtesse de Castries et son mari, l'ancien capitaine de Bureau arabe dont le nom est resté glorieusement attaché au souvenir du Chott Tigri où, en 1881, son courage et son sang-froid sauvaient un détachement.

La fille de Lamoricière, après avoir assisté à l'inauguration du monument de Constantine, venait faire son pèlerinage dans cette division d'Oran, dont son père avait été le premier et le plus glorieux des Chefs.

Je l'accompagnai aux lieux illustres à Isly; au palmier historique qui, entre Nemours et le Kiss, marque le point où le Général reçut l'Emir Abdelkader venant, après 14 ans de lutte héroïque, vaincu par la fortune, se remettre à la générosité de la France.

Nous étions seuls, et rien ne saurait rendre ce qu'avait d'émouvant la présence de la fille du vainqueur de l'Emir au pied de ce palmier solitaire, dominant le vaste et sévère paysage, aujourd'hui désert et muet, où, 62 ans plus tôt, s'était

déroulé, dans l'appareil et le tumulte de la guerre, le dernier acte de la grande conquête.

Le même jour nous étions à Nédroma où le Capitaine de Castries avait donné rendez-vous à un Arabe respecté entre tous, son vieux compagnon. Il nous ménageait une surprise. Un vieillard était là. Etudiant à la Médersah de Fez, lors de la bataille d'Isly , revenu ensuite dans son pays natal, il avait entendu les échos de Sidi-Brahim, il était présent lors de la reddition de l'Emir. Il avait aujourd'hui plus de 80 ans. Il était impassible et silencieux, mais, lorsqu'on lui dit qu'il était en présence de la fille de Bou-Aouara, surnom arabe de Lamoricière, son visage s'illumina, toute sa jeunesse y revint. « Mouricière » s'écria-t-il en proie à la plus visible émotion, et, nous menant sur sa terrasse il ressuscita l'histoire, rappelant non seulement les récits de bataille, mais aussi montrant les chemins que Lamoricière avait tracés, les cultures qu'il avait fait surgir, évoquant l'image bienfaisante en même temps que guerrière.

Certes, je connaissais l'histoire et j'avais le culte du célèbre Général, mais jamais je n'avais aussi bien compris quelle trace profonde son souvenir avait laissé dans cette province d'Oran, qu'il avait conquise, pacifiée et organisée. Nul honneur plus grand ne pouvait m'échoir que celui d'évoquer la mémoire du premier Chef de la Division que j'ai la lourde charge de commander.

Je ne vous retracerai pas sa carrière militaire, elle appartient à l'histoire ; je ne veux rappeler que les traits par lesquels il a plus particulièrement laissé sa trace profonde et personnelle sur le sol de l'Algérie.

Il a créé les Zouaves, représentés ici par le Colonel Dalbiez, commandant le 2ème Zouaves et par une délégation de son

régiment ; il serait fier d'eux, ils sont restés dignes de leur premier Chef.

Il y a deux ans, aux Beni-Snassen, nous hésitions à les engager, tant, avec leurs recrues comptant à peine six semaines de service, ils nous paraissaient jeunes et insuffisamment entraînés ; leur désir de marcher triompha de tout scrupule, et ce fut sous le feu des Marocains que le tiers de leur effectif fit son premier exercice de tir. Rien ne fut plus réjouissant que l'allégresse, l'entrain avec lequel ces conscrits du 2ème Zouaves s'en tirèrent et rivalisèrent avec nos vieux tirailleurs, nos vieux légionnaires.

Quelques semaines après, à Settat, que venait d'occuper mon glorieux camarade, le Général d'Amade, je trouvais une compagnie du 1er Zouaves, et avec leurs barbes longues, leurs visages bronzés, leurs corps alertes, leur regard ferme et clair, ces hommes, dont la majeure partie n'avaient guère plus de vingt ans, offraient l'aspect et inspiraient la confiance des vieilles troupes. Voilà ce que donnent des corps qui ont à leur origine de telles traditions et de tels fondateurs.

Lamoricrière pourrait être fier de ses enfants.

Il fut, à Alger, le premier Chef du premier Bureau arabe.

Ce qu'a été cette institution, vous le savez. On a pu, comme il arrive de toutes les institutions humaines, la décrier, mais l'histoire a déjà rendu justice à ce merveilleux instrument de la conquête et de l'administration, à cet organisme souple et solide, à cette pépinière d'officiers aussi remarquables par leurs travaux et leur science que par leur bravoure. Aujourd'hui ils ont, comme cela était logique et juste, cédé la place à l'Administration civile, à laquelle je suis heureux de rendre du fond du cœur le sincère hommage qu'elle mérite. Mais dans l'Extrême-Sud, sur nos frontières, dans la Chaouïa, nos officiers

des Affaires Indigènes poursuivent l'œuvre rude et féconde dont Lamoricière avait planté le premier jalon dans le modeste bureau d'Alger.

Enfin, il a réalisé le type de Chef et spécialement de chef colonial que nous devons tous avoir sous les yeux.

Je lisais naguère les souvenirs d'un officier qui avait débuté sous les ordres de ce jeune Colonel de 34 ans, et qui évoquait ces causeries des soirs de bivouac, où, au lieu de parler service et métier, il détendait son esprit et celui de ses auditeurs en les promenant dans tous les domaines qu'embrassait sa vaste érudition et son esprit philosophique, questions sociales, histoire, économie politique, me rappelant ainsi le souvenir d'un autre Chef qui, lui aussi, charmait par des causeries pareilles nos soirs de bivouac sur la Rivière Claire et la frontière de Chine, le Général Galliéni.

Loin de moi la pensée de vous le présenter par là comme un idéologue et un homme de théories. Nulle action, nulle décision ne valaient les siennes; son épopée légendaire est là pour en témoigner.

Il aimait la guerre, la noble guerre. Si de mode qu'il soit aujourd'hui de n'en voir que les maux, n'oublions pas et ne craignons pas de proclamer bien haut de quelles vertus elle est aussi et toujours l'éternelle génératrice. Quand on a eu l'honneur insigne de mener des hommes au feu, et des soldats de France, on sait qu'il n'y a pas de creuset où la race se retrempe plus fortement ; les bons y deviennent meilleurs, les pires y deviennent bons. Ah, certes, il y a hélas les larmes des mères, mais ce sont de nobles larmes. Je garde précieusement les lettres de celles dont les fils, glorieux enfants servant sous mes ordres, sont tombés depuis trois ans sur les confins marocains. Eh bien, dans ces pages douloureuses que des pleurs ont mouillées, ce qui domine, c'est la fierté consolatrice,

le sentiment cornélien que, de par le sang répandu, leur famille est désormais pour toujours glorieusement consacrée.

Mais s'il a une guerre noble entre toutes, c'est la guerre coloniale.

Les guerres d'Europe, celles qu'il nous faut au besoin livrer pour la sauvegarde de notre indépendance, laissent toujours derrière elles de longues ruines. La guerre coloniale ne laisse derrière elle que la vie et la fécondité.

Y a-t-il plus étrange paradoxe, trop répandu, hélas, que celui qui la représente comme brutale et sanguinaire entre toutes. Où peut-on mieux que dans toute la province d'Oran, et à Tiaret même, témoigner du contraire ? Il n'y a pas ici une goutte de sang de nos soldats qui n'ait fait germer un épi d'orge ou de blé. Ces champs, ces admirables domaines qui ont remplacé les friches d'antan, cette conquête incessante et indéfinie de la civilisation sur la barbarie, c'est aux combats livrés par nos pères que nous les devons, vous le savez bien, et c'est pour cela que vous aimez votre armée, comme vous le manifestez aujourd'hui avec tant de chaleur.

Nul n'avait une conception plus haute et plus claire de ce rôle de pionnier de la civilisation que Lamoricière :

Il combattait l'adversaire arabe, - avec quelle valeur vous le savez - mais il l'aimait et savait qu'il n'y a pas ici de conquête durable si on ne se l'attache.

Comme l'écrivait un vieux chroniqueur algérien :

« Il prouva le premier que l'on peut traiter avec eux autrement que la baïonnette au bout du fusil ».

Comme il l'écrivait lui-même : « Qu'on le sache bien, on n'extermine pas un vieux peuple vivant, comme celui que nous

avons à combattre. Il nous forcera à abandonner le pays si nous ne lui offrons pas des conditions qu'il puisse accepter ».

Avec Bugeaud il a été chef d'Ecole, de l'école glorieuse et bien française des chefs coloniaux avisés et clairvoyants. Je retrouve le même souci de protection et d'association des indigènes dans les instructions que le Général Gallieni nous donnait à Madagascar. Lamoricière avait la même horreur du formalisme administratif, de la pesanteur des lourdes hiérarchies, et il aurait pu contresigner ces admirables lignes de mon ancien Chef :

« Nos administrateurs et nos officiers doivent défendre au nom du bon sens les intérêts qui leur sont confiés et non les combattre au nom des règlements».

Si, après un bref intérim de Gouverneur Général, Lamoricière ne put, dans les plus hauts postes, donner toute sa mesure d'administrateur et de colonisateur, c'est parce que, emporté dans la tourmente des révolutions, sa carrière fut brusquement arrêtée en plein épanouissement, à 42 ans.

On a parfois vu une contradiction entre la seconde et la première partie de sa vie, il n'y en a pas : passionnément épris de liberté et de justice, il alla au secours du faible, et l'élan qui le porta dans les champs de la Romagne est de la même essence que celui qui porta notre Villebois-Mareuil au Transvaal !, qui amena en 70 tant de proscrits au secours de la France en détresse.

Vous savez tous avec quelle conviction son âme libérale et généreuse se donna à la République en 1848. Il fut l'ami de Cavaignac qui disait de lui : « Ce qui m'étonne le plus c'est de le voir au second rang, quand je suis au premier ». Bien qu'il soit toujours hasardeux d'imaginer des hypothèses historiques, on peut dire que, s'il eut vécu, il eut été l'homme de la défense

nationale, oserais-je dire qu'il eût peut-être été le Ministre de la Guerre de Gambetta.

Il me plaît d'évoquer côte-à-côte ces deux figures de patriotes avant tout, en présence de M. Etienne, qui symbolise à un si haut point l'amour commun de la France et de son armée, et dont le noble cœur et l'intelligence s'accordent pour travailler sans relâche à l'union de tous les Français pacifiés dans le culte de la Patrie et de la République.

Lamoricière était de cette génération des hommes de 48 dont on a pu railler les illusions et les échecs, mais qui étaient avant tout des généreux, des enthousiastes, des voyants, de ceux à qui le présent donne souvent, presque toujours, tort, à qui l'avenir donne toujours raison.



Femmes en prières

Gustave Kahn

La nouvelle est tirée d'un recueil Vieil Orient, nouvel Orient, Orient familier à plus d'un titre pour Gustave Kahn (1859-1936) voyageur et érudit. Elève à l'Ecole des Chartes et des langues orientales, poète, essayiste, romancier, critique et chroniqueur littéraire, il a laissé une œuvre abondante et variée. Il fut aussi un théoricien du vers libre dont l'invention se partage entre lui-même, Walt Whitman, Maria Krysinska, Rimbaud et Jules Laforgue. (Le Vers libre, 1912). Il a sa place dans le mouvement décadent et symboliste avec la direction du périodique Le Symboliste et de la Revue Indépendante avec Catulle Mendès en 1897. Il organisa Les Matinées du poète à l'Odéon et au Théâtre Antoine afin de familiariser le public avec la poésie contemporaine. Fondateur en outre de la revue La Vogue il y publie Verlaine. Il est proche de Marcello Fabri, l'inventeur de «nostalgie», ainsi qu'en témoigne le rapprochement entre Puissances de la Foi et ses propres Palais Nomades (1887) mais avec davantage de désenchantement. Il participa au Traité du Verbe de René Ghil et au Manifeste du symbolisme de Jean Moréas.

D'autres recueils lyriques se sont succédés : Livre d'images et Domaine des fées en 1897, que Rémy de Gourmont qualifiait de « très pur et très biblique », ajoutant que « Gustave Kahn était avant tout un artiste et quelquefois davantage ». On en jugera par ces extraits : « O bel avril épanoui / De ton soleil par tes branches / Si loin de moi la bien-aimée / Dans les brumes du Nord est restée .. »

Ou encore tiré de La Pluie et du beau temps : « Voici l'allégresse des âmes d'automne / La ville s'éloigne en illusions proches / Voici que se voilent de violet et d'orangé les porches. / De la nuit sans lune / Princesse, qu'as tu fais de ta tiare orfévrée ? » ou encore : « Ô bruyère d'or, Ô ciel couleur de sang, Ô bruyère rouge, Ô ciel couleur de sang ».

Vieil Orient, nouvel Orient fait partie des œuvres dites réalistes avec ainsi, dans cette nouvelle qui se passe sans doute à Alger, ce portrait savoureux et sarcastique du rapin sans scrupules et semblable à ceux qu'il avait côtoyé en rédigeant ses critiques d'art. Pourtant, amis lecteurs, ne cherchez sur aucune carte ni sur aucun registre Aiguebelle-sur-Durance ni le peintre Capdesous, voire une réflexion comique sur le processus de création artistique. Il s'agit d'un conte...

Annie Krieger- Krynicki

Bibliographie : Vieil Orient, Orient neuf. Paris 1928

Boucher 1907 ; Fantin-Latour 1926 ; Baudelaire 1928 ; Les origines du symbolisme 1936

Marcello Fabri, passeur entre deux rives. A Krieger-Krynicki, Maurice Lethurgez et Simone Rinaudo. Paris 2009

Vieil Orient, Orient neuf

Par le soleil aveuglant, la botte à peindre ballant à sa main indolente, Capdesous errait lentement par les ruelles de la ville arabe. Comme un long et bas corridor de pierrailles sèches cernait sa marche. Cela tournait, se croisait à d'autres corridors de prisons sourdes, de masures à demi éboulées où parfois une porte en madriers cloutée de dessins barbares semblait un bouclier pour de la misère et du silence. Capdesous songeait que cela ne manquait point de caractère, sans bien pouvoir discerner lequel et à quoi lui servirait un bout d'étude pris au hasard du premier carrefour un peu spacieux, car Capdesous n'était point de ces peintres qui pigent le motif tel qu'il se présente et donnent, pour des tableaux, de simples transcriptions des jeux fortuits de la nature et du hasard. Capdesous composait. Il devait à ses qualités de composition ainsi qu'à l'exercice bien entendu de la peinture d'histoire et de la peinture religieuse, une bourse, attribuée par le jury de la Société des Artistes français et qu'il était en train de manger dans la Syrte. Arrivé du matin à Matilé, il avait savouré du haut de la Kasbah, le large horizon marin, l'essor indigo de la mer, piqueté de blanches mouettes, vers la grève rose. Il avait jeté des sous au milieu d'une marmaille pouilleuse et noté, du kodak, quelques beaux grouillements, nœuds de bourrades et vifs retroussis de gandouras. Il avait admiré de jeunes et blêmes élégants, la fleur de jasmin à la tempe, en vestes citrines, vert jade ou amarante. Il s'était dérangé pour ne pas troubler la quiétude d'un chameau mangeant des noyaux de dattes sur un plat de cuivre et barrant la rue de sa croupe pelée. Il avait déjeuné de boîtes de conserves dans un hôtel pourri de mouches dont le patron avait démuselé le phonographe en son honneur. Se refusant à la sieste, il était reparti à la recherche du pittoresque. A ce moment, entre lui et la nature s'interposa l'image créancière de M. Bonnet-Savourin, son mécène qui le relançait à propos d'un tableau religieux, en

raison de quelques avarices, tableau dont M. Bonnet-Savourin voulait faire don à l'église de Sainte-Aiguebelle-sur-Durance, son coin natal. Le reflet réglisseux de ce marguillier esthète gâta un instant à Capdesous le soleil d'Afrique, mais ce phantasme s'envola comme une feuille de papier à cigarette happée par l'orage, car à deux pas de Capdesous, tassée sur un banc de pierre, la tignasse mi-cachée par un madras écarlate, un peignoir blanc ceint d'une cordelette, une énorme matrone- broutait un gros cigare dont ses yeux éraillés suivaient amoureusement les volutes de fumée. Cette trogne était si décisive que Capdesous n'hésita point à se reconnaître au seuil de la maison d'amour du pays. Encouragé par un sourire obèse, il entra.

«Nom de Dious», murmura Capdesous émerveillé. Il était dans un grand patio blanchi à la chaux, sans le moindre ornement, sans la moindre arabesque, sauf la gueule de lion, en marbre, d'une fontaine bruissante, et dans un coin un plant de rosier blanc, superbe et fleuri. Une Espagnole, à capuche brune, égrenait un rosaire ; à ses pieds, en haïk bleu, une mauresque olivâtre, au léger tatouage bleu sur le front, ravaudait une loque rose près d'une pâle rousse en grand peignoir blanc, les yeux lourds et fixes, errants dans le vague. Tout auprès, une négresse regardait une bassine de cuivre. Un linge, à sa main, indiquait qu'elle pensait peut-être à la fourbir. Des colombes laiteuses piquaient du bec des grains éparpillés et complétaient une vision de repos, de silence, de paix et même de candeur, d'ombreuse nonchalance sous le soleil. La grosse matrone avait suivi Capdesous. « C'est assez désert aujourd'hui, rapport à ce que le commandant de place a consigné la maison à la troupe, rapport à ces deux artilleurs qui se sont étripés hier au soir, rapport à Naïs !... Mais c'est ouvert pour le civil, ajouta-t-elle obligeamment. »

- ça m'est égal, répondit Capdesous. Servez-moi à boire, n'importe quoi et tout à l'heure vous donnerez à boire ce qu'elles voudront à ces dames !

- Du champagne? proposa la matrone.

- Si vous voulez ! Mais tout à l'heure seulement.

- Vous désirez qu'on vous tienne compagnie tout de suite?... Allons. Naïs, Carmela, grouillez-vous !

- Mais pas du tout ! Que personne ne bouge, je vous en prie !

Et déjà Capdesous ouvrait la boîte à peindre et prenait la palette : « Ah ! Je vois, monsieur est artiste, fit la matrone avec une nuance de dégoût...

Monsieur est pour la vue !... à votre aise! », et la grosse femme alluma un nouveau cigare, écarta le filet qui fermait une des cases pratiquées dans le mur du patio et se pelotonna sur un divan pour fumer avec plus d'onction. D'un pas léger, Capdesous s'avança vers le groupe féminin et, très courtoisement, sollicita quelques modifications de pose qui lui furent accordées gracieusement, sauf par la rousse qui lui jeta un « Je n'aime pas les magnés » pour retomber dans son silence et fixer avec un intérêt intense un point quelconque de la muraille. « Ne vous frappez pas, monsieur, dit l'Espagnole.

C'est à cause de l'affaire d'hier. Naïs a le pépin pour un des artilleurs qui se sont cognés à cause d'elle et pour dire, c'est de la grosse malle pour ce garçon! Peut-être quinze jours de prison, peut-être trente, peut-être plus, car à chaque grade, chacun ajoute son petit cadeau, du capitaine au général ! Tiens, Naïs ! tu devrais prier pour ton chéri. Vous permettez, Monsieur ! » Elle glissa légère vers une des cases, tira de dessous un oreiller un christ d'assez grande dimension, au

torse rose, aux yeux bleuâtres, aux pieds violacés, qu'elle fixa au mur.

- Non! fit Naïs.

- Alors je prierai à ta place, et l'Espagnole s'abîma en oraisons, non sans avoir articulé un « Cela ne vous dérange pas, Monsieur ! », auquel Capdesous répondit bien sincèrement « Au contraire ! »

- « Et combien durera la consigne de la maison? » demanda le peintre.

- Mais, deux jours pleins!

Bon! Si je n'ai pas fini aujourd'hui, songea le peintre, je pourrai revenir demain; mais ce ne sera peut-être pas nécessaire !

En effet, touche par touche, l'esquisse se construisait. La beauté d'or de ce silence, la paix profonde soulignée plus que coupée par la lourde respiration de la matrone qui s'était endormie, le gracieux va-et-vient des colombes, l'imprévu de sa décision, soulevaient Capdesous. Jamais il n'avait peint, à son gré, si bien, du moins d'une telle agilité.

Et maintenant, buvons! s'écria-t-il, en retournant son esquisse contre le mur. Allons! Les petites chattes! Le champagne annoncé à la porte va couler à petits flots!

- C'est très bien, dit la matrone (réveillée par le tonnerre de la voix de Capdesous et le lent remue-ménage des femmes qui s'étiraient de leur longue immobilité relative), mais vous êtes bien fier et ce serait poli de votre part de ne pas les dédaigner toutes!

- Il y a du vrai dans ce que vous affirmez, acquiesça le peintre, et cinq minutes seraient bientôt passées, mais toute cette tranquillité me prédisposerait plutôt à la sagesse :

- Ce monsieur a raison, murmura l'Espagnole, ça n'arrive pas si souvent d'avoir la paix ! Mais monsieur est gentil ! On se dérangerait tout de même.

Capdesous remercia, paya et partit, son esquisse sous le bras.

C'est d'après cette esquisse, un peu arrangée, car Capdesous composait ses toiles, son christ un peu grandi, ses femmes un peu passées à la veloutine de l'idéal et de la brosse de martre que Capdesous mena à bien cette grande toile: « La Prière pendant le Pèlerinage », qu'il expédia de Tunis à M. Bonnet-Savourin en lui notifiant par lettre

« Je crois au tableau que je vous envoie. Il a été conçu dans une heure de bien délicate rêverie où l'immuabilité de l'Orient m'apparaissait certaine et sereine. Aussi, la foi répand sur tous les visages, à toutes dates, la même expression d'intelligente béatitude. Ce groupe de femmes en prières, que j'ai simplement transcrit, m'a semblé d'une inoubliable douceur. Heureux si j'ai pu transporter sur mon tableau quelque chose de la fraîcheur de mon impression première à sa vue ! »

Et ce fut l'avis de M. Bonnet-Savourin, car ce tableau figure en bonne et claire place en l'église d'Aiguebelle-sur-Durance.